

Projet d'amélioration du fumage

5-8. Projet d'amélioration du fumage

Description succincte :

Le projet a comme objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté des communautés de pêche et à diminuer l'exploitation des ressources forestières comme combustible par l'assistance à la construction des fours de fumage améliorés et à l'appui au développement des capacités gestionnaires des fumeurs et fumeuses. La stratégie du projet se base sur une recherche des solutions individuelles, c'est-à-dire la réalisation des sous-projets formulés pour chaque site selon les besoins et conditions locales. Ces sous-projets seront formulés en collaboration avec les bénéficiaires et, pour assurer leur engagement, des contributions directes des bénéficiaires seront également demandées pour la réalisation des activités. Les principales activités prévues incluent la construction des fours de fumage améliorés, l'appui à l'établissement des groupements et coopératives, et la formation de base en matière de gestion professionnelle et personnelle.

OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à la réduction de la pauvreté des communautés des pêches d'une manière durable et en compatibilité avec l'environnement.
OBJECTIFS SPÉCIFIQUE	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des conditions de vie des fumeuses et des fumeurs par l'accroissement des bénéfices générés par les activités de fumage et par l'amélioration d'autres conditions – professionnelles et personnelles – pertinentes• Diminution de la consommation du bois• Protection de l'environnement
RÉSULTATS ATTENDUS	<ol style="list-style-type: none">1. Des fours améliorés – qui consomment moins de bois par unité de poisson fumé et qui créent moins de fumée et de chaleur agissant sur les opérateurs que les fours qu'ils remplacent – sont construits.2. Des groupements professionnels sont créés et sont fonctionnels et les capacités de gestion professionnelle des bénéficiaires sont améliorées.3. Les principaux problèmes socio-économiques – en dehors de la vie professionnelle – sont identifiés et une partie de ces problèmes sont remédiés.
STRATÉGIES	<ul style="list-style-type: none">• Solutions individuelles, appropriées aux conditions locales• Projet intégré• Approches participatives• Contributions des bénéficiaires
BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS	Fumeuses et fumeurs travaillant actuellement sur des fours traditionnels dans les débarcadères sur le littoral de Guinée Maritime.
DURÉE	5 ans

5-8-1. CONTEXTE

(1) La pêche artisanale et le sous-secteur du fumage

La production annuelle de la pêche artisanale en Guinée a varié entre 47 000 et 60 000 tonnes pendant les dernières années (1997-2000) dont la majeure partie consiste en espèces de

petits pélagiques, surtout le « bonga » (*Ethmalose fimbriata*) (CNSHB 2001). On estime qu'il y a environ 9 000 pêcheurs opérant un total de quelques 2 600 pirogues. Avec les sous-secteurs en amont et en aval, surtout la transformation et le mareyage, et les emplois indirects, le secteur de la pêche artisanale crée environ 70 000 emplois (Moussa *et al* 2002 et OAFIC/IC NET 2000).

La pêche artisanale débarque sa production dans une centaine de ports – débarcadères – dont beaucoup sont des simples sites naturels sans infrastructures et difficiles à accéder. La production artisanale est généralement consommée localement en Guinée et seulement une partie de la production démersale des pirogues glacières est exportée. La majeure partie des petits pélagiques, et une partie des démersaux, est traitée par le fumage. Les produits « fumé court » se conservent pendant quelques jours et sont vendus dans la zone côtière. Le poisson « fumé long », se conservant pendant 2-3 mois, est vendu à l'intérieur du pays (Gréboval 1997).

Le fumage – avec le mareyage – est essentiellement un travail des femmes. Cependant, selon des enquêtes socio-économiques menées à la fin de l'année 2002, 10% de l'effectif du sous-secteur de fumage à Kaporé (débarcadère de la commune de Ratoma à Conakry) sont des hommes et 30% à Koukoudé (village de pêche dans la préfecture de Boffa) (OAFIC/IC NET 2003). Il n'y a pas de données fiables sur le nombre total de fumeurs et fumeuses travaillant dans le sous-secteur mais une étude par Diallo *et al* (1998) donne une estimation d'environ 3 500-4 000 personnes.

(2) Stratégie du pays

Un profil de la pauvreté élaborée en 1994/95 a révélé que 40.3% de la population guinéenne vivaient en dessous du seuil de la pauvreté qui était à l'époque 300 EU\$ par personne et par an. Cette situation ne semblait pas s'améliorer et pour y faire face de manière constructive, le gouvernement a formulé 1996-1998 une vision globale de développement visant l'amélioration des conditions de vie de sa population. Cette vision a été publiée dans le document « Guinée, Vision 2010 ». Dans le cadre de cette stratégie – qui est basée sur les principes de justice, responsabilité, solidarité et participation – un programme national de développement humain a été formulé et un Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté en Guinée (DSRP) a été adopté en janvier 2002.

Les objectifs de la stratégie se basent sur les principales préoccupations exprimées par la population lors des consultations participatives menées pendant l'élaboration du document. Il s'agit « d'augmenter les revenus, d'améliorer l'état de santé, le niveau d'éducation et, plus généralement, les conditions de vie et d'épanouissement des populations et particulièrement les plus pauvres » (page 46, DSRP 2002). Parmi les objectifs spécifiques on retrouve l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et l'assurance de la sécurité alimentaire. Pour le secteur de la pêche, la préservation et la valorisation des ressources halieutiques sont des activités prioritaires. Tous les programmes sectoriels de la stratégie doivent donner de l'attention particulière aux groupes des populations les plus démunis et plus spécifiquement aux femmes qui se trouvent souvent parmi les plus pauvres.

5-8-2. JUSTIFICATION DU PROJET

(1) Problèmes envisagés et situation actuelle

Il y a essentiellement trois systèmes différents pour le fumage : les fours Banda traditionnels, les fours en fût et les fours Bandas améliorés. Les Banda traditionnels sont des structures simples de bois avec un grillage sur lequel le poisson est posé. Les côtés du four sont ouverts, ce qui rend l'utilisation efficace du feu et le contrôle du fumage difficile. Les Fours en fûts sont de fûts coupés et équipés avec des grillages. Les Bandas améliorés sont construits avec des briques, créant des foyers de feu protégés. Le feu est ainsi plus facilement contrôlé et ces fours consomment donc moins de bois et produisent de meilleurs produits. Les Fours en fûts sont souvent des fours domestiques, placés tout près de l'habitation. Les fours Banda sont aussi le plus souvent à la proximité de la maison mais quand le four est un peu plus grand ou quand il y a plusieurs fours, ils sont souvent rangés dans un « hangar » avec toit en paille ou en tôle ondulée. Dans quelques débarcadères importants (Conakry, Kamsar, Koba-Taboriah, Koukoudé, etc), de grands hangars avec un grand nombre de fours ont été construits. Ces centres de fumage sont gérés par des coopératives des fumeuses (voir photos 1-4).



Photo 1. Fours en fût (Koukoudé)



Photo 2. Fours Banda traditionnels (Koukoudé)



Photo 3. Fours Banda améliorés sous toit en tôle ondulée (Koukoudé)

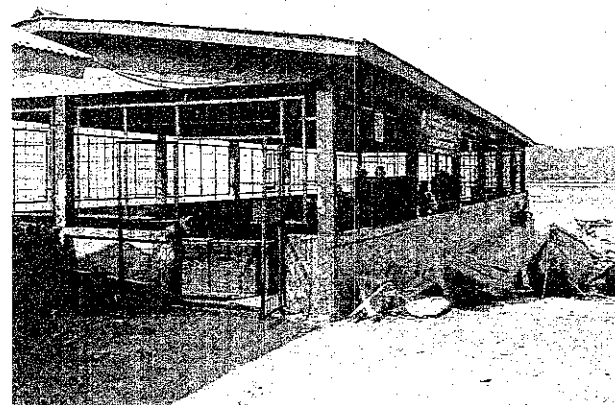


Photo 4. Hangar de fumage à Dixinn, Conakry

Les fours en fût sont de faible capacité et ce sont donc les fours Banda qui sont utilisés pour les quantités de poisson plus importantes. Les fours Banda améliorés sont généralement

très appréciés mais beaucoup de fumeuses trouvent les coûts d'investissement hors de leur porté ou il y a un manque de connaissance et de disponibilité en ce qui concerne les techniques et matériel de construction. Ce sont donc les Banda traditionnels qui sont utilisés pour le fumage. Une quantité importante de bois est utilisée comme combustible et autour du four, la chaleur et la fumée se dispersent créant des hasards de santé pour les opérateurs. La construction ouverte des fours pose aussi beaucoup de risques d'incendie, surtout quand le four est près d'une habitation en paille ou en bois. On peut constater, de manière générale, que surtout les fumeuses – qui doivent souvent combiner le fumage avec le soin des enfants et d'autres tâches domestiques – travaillent dans des conditions difficiles ne donnant qu'une rémunération faible.

Le principal bois utilisé pour le fumage est la mangrove *Rhizophora*. Selon une étude en 1990, l'exploitation de la mangrove pour le fumage représente 22% de l'utilisation totale de cette ressource (OAFIC/IC NET 2000). Une étude sur les volumes de bois utilisé par les fours différents pour les produits différents – « fumé court » et « fumé long » – montre que les Banda améliorés consomment beaucoup moins de combustible que les Banda traditionnels et les fours en fût.

Tableau 5-8-1 Volumes du bois utilisés par les différentes méthodes de fumage – kg/bois par kg/poisson frais

	<i>Fumage court</i>	<i>Fumage long</i>
Fours en fût	2.1	3.6
Banda traditionnel	2.4	3.8
Banda amélioré	0.9	3.0

Source : OAFIC/IC NET 2000.

Il importe de mentionner que des essais ont été faits pour introduire le four Chorkor, avec des claies superposées et très populaire dans d'autres pays de la sous-région, mais surtout en raison de la technique utilisée pour le fumage du bonga en Guinée, ce type de four reste très peu utilisé. Des essais limités de développement d'autres fours ont également été faits – par exemple de type Altona – mais jusqu'à maintenant, il apparaît que la seule solution qui a reçu une acceptation générale est le four Banda amélioré.

Les enquêtes socio-économiques en décembre 2002 montrent que la majorité des femmes fumeuses sont analphabète : 85% des femmes interviewées à Koukoudé et environ 70% des femmes à Kaporé n'ont aucune instruction et ne savent ni lire ni écrire (OAFIC/IC NET 2003). Parmi les fumeurs sondés à Koukoudé, 7% était sans scolarisation; 70% avait fait l'école coranique et un quart l'école primaire (10%) ou l'école secondaire (15%). Ces résultats semblent confirmer la situation généralement défavorable aux femmes en ce qui concerne la scolarisation et les études. Les taux d'alphabétisation au niveau national sont de 15% pour les femmes et 37% pour les hommes. Le taux de scolarisation des enfants dans l'école primaire est 38% pour les filles et 52% pour les garçons (Secrétariat Permanent du DPRS 2002).

Depuis plusieurs années, les structures associatives et l'établissement des organisations socioprofessionnelles les ont été encouragés dans le contexte du développement de la Guinée. Dans beaucoup de débarcadères, on retrouve des groupements et coopératives des opérateurs du secteur de la pêche : des pêcheurs, des armateurs, des mareyeuses, et des fumeurs et des fumeuses. Cependant, ces associations ont souvent des structures faibles et sont peu dynamiques. Cela s'explique en partie par les taux bas d'alphabétisation mais il y a

aussi un manque d'encadrement et d'appui en matière de gestion et d'autres aspects de la vie institutionnelle.

(2) Résultat attendu à la fin du projet

Le projet contribuera à la vulgarisation des fours améliorés, surtout du type Banda. En remplaçant les fours traditionnels par les fours améliorés, la consommation du combustible diminuera et les conditions de travail des fumeurs et fumeuses seront améliorées par une diminution de la fumée et de la chaleur. La réduction des besoins en bois aura un impact favorable sur les coûts d'opérations et les revenus générés par le fumage peuvent donc être améliorés. En outre, la diminution de la demande de bois – surtout la mangrove – aura un effet positif sur l'exploitation des ressources forestières et l'environnement.

Le projet contribuera également à l'amélioration du niveau d'alphabétisation générale, au développement des capacités en matière de gestion et d'organisation et au renforcement d'autres habilités jugées importantes pour le développement professionnel des bénéficiaires. Ces aspects de formation et d'appui ne sont pas améliorés dans des domaines techniques, mais ils permettront d'améliorer les revenus et des conditions de travail des opérateurs du sous-secteur.

La stratégie du projet se base sur une approche intégrée et a donc comme intention de contribuer à une amélioration des conditions de vie des opérateurs non seulement par des interventions dans la sphère du travail mais aussi par un renforcement des capacités dans le domaine de la gestion personnelle et familiale. Selon les besoins identifiés dans les sites de différents sous-projets, le projet visera à contribuer à, par exemple, l'accroissement des taux de scolarité des enfants des bénéficiaires et l'amélioration des conditions de santé des membres de leurs ménages.

(3) Bénéficiaires ciblés

Les bénéficiaires directs ciblés sont les fumeurs et fumeuses dans les débarcadères sur le littoral de la Guinée Maritime travaillant sur des fours traditionnels. La priorité sera donnée aux sites qui n'ont pas reçu d'assistance jusqu'à présent et qui sont enclavés ou éloignés des centres urbains où le fumage est une activité importante. Le projet cherchera à collaborer avec tous les membres d'une communauté mais une attention particulière sera accordée aux strates de la population les plus pauvres, dont beaucoup des femmes sont susceptibles de faire partie.

Les bénéficiaires indirects sont les membres des ménages des bénéficiaires directs et d'autres membres des communautés.

Il est envisagé que le projet travaillera dans cinq à huit sites et qu'il y aura un total d'au moins 300 bénéficiaires directs dont 80% de femmes. Parmi les sites à considérer pour l'inclusion on retrouve les îles Katchek (Boké), Taydi (Boké), Katibinyi (Boké), Sakamah (Boffa), Kindiadi (Boffa), Bokhinene (Boffa), Khounyi (Forécariah), Salatougou (Forécariah) et Sourinene (Forécariah)¹. Sur la base de l'étude CNSHB, ces sites ont été sélectionnés parce que le nombre de pirogues y est élevé, parce que les fumeuses y sont nombreuses, et parce que lesdits sites ne reçoivent aucune autre aide.

¹ Les critères utilisés pour la sélection des sites proposés se basent sur les informations du rapport de Moussa *et al* (2002). Les débarcadères avec un grand nombre de fumeuses et de pirogues où il n'y a pas eu d'assistance sous forme d'un projet de développement – et où une telle assistance n'est pas prévue actuellement – ont été inclus. Les débarcadères à Conakry n'ont pas été tenus en compte.

5-8-3. Stratégie et modalités d'exécution

(1) Stratégie du projet

La stratégie d'intervention du projet repose sur la vulgarisation des fours améliorés par l'assistance à la construction des fours nouveaux – ou, dans certains cas, la réparation et l'amélioration des fours existants – et l'appui sous forme de formation et d'encadrement en matière de gestion professionnelle et familiale. Il est prévu que les fours améliorés seront le plus souvent du type Banda mais d'autres solutions techniques peuvent également être considérées.

La stratégie d'exécution du projet est basée sur quatre principes, notamment :

- Solutions individuelles, appropriées aux conditions locales
- Projet intégré
- Approches participatives
- Contributions des bénéficiaires

Dans le cadre des normes générales du projet, chaque sous-projet dans les sites différents doit être conçu individuellement selon les conditions locales. Les besoins des communautés différentes – ainsi des groupes et individus différents de la même communauté – peuvent varier et le projet doit donc rester flexible. Toutefois, il y a certains modalités de travail qui sont recommandés, notamment :

- L'encouragement de l'organisation des groupements et des coopératives. Il y a beaucoup d'avantage des structures associatives et la politique du projet sera d'assister des fumeurs et fumeuses en groupes plutôt que des individus. Le projet assistera à la formation des groupements.
- Les solutions d'équipement offertes doivent être appropriées économiquement et techniquement et représenter des options durables pour le développement professionnel des bénéficiaires à bas ou moyen risque. Ce sont surtout les fours Banda améliorés qui seront proposés mais les spécificités de la construction et les dimensions des fours peuvent varier selon les besoins locaux. Dans certains cas, la construction d'un grand hangar avec beaucoup de fours pour une coopérative avec plus de 20 membres peut constituer la solution appropriée tandis que dans d'autres situations, il faut peut-être une construction beaucoup plus simple pour un petit groupement de seulement quelques personnes.

Le projet est un projet intégré dans le sens que l'assistance technique et sous forme de construction des fours sera combinée avec la formation et l'appui dans d'autres domaines, selon les besoins identifiés, par exemple, l'alphabétisation, la comptabilité, la gestion, questions de santé et d'hygiène, etc.

La participation sera l'approche-clé du projet et les communautés bénéficiaires seront impliquées dès le début, c'est-à-dire à partir du stade de planification des activités. Cela est considéré essentiel pour le succès du projet. Il est nécessaire d'assurer l'engagement des communautés et d'établir un sentiment du droit de propriété et de responsabilité auprès des communautés vis-à-vis des activités et des fours nouveaux. Pour la même raison, le projet demandera à chaque bénéficiaire une contribution aux frais de construction d'un four nouveau du point de vue de la participation des habitants. Ces contributions peuvent être en nature ou en espèces selon la situation, mais il est important que ce soient des contributions réelles des habitants.

(2) Cadre institutionnel et organisation

Les partenaires prévus pour la réalisation du projet sont : un bailleur de fonds international, le gouvernement Guinéen, représenté par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, les communautés des bénéficiaires, et une équipe de réalisation de projet constitué des experts et des consultants nationaux et internationaux. Cette dernière assurera l'exécution du projet sur le terrain et pourra être établi soit par la sous-traitance avec une ONG, soit par le recrutement des consultants compétents individuels – ou une combinaison des deux possibilités. L'organisation du personnel du projet dépendra des modalités d'opérations du bailleur de fonds et doit être décidée en concertation avec le Ministère.

Un comité de coordination du projet sera établi avec des représentants de tous les partenaires. Ce comité aura des réunions régulières dans lesquelles les grandes lignes des plans de travail seront approuvées et le progrès des activités examiné. Vu l'importance des femmes dans les activités du projet, le Ministère chargé de la promotion de la femme sera invité à participer au comité. Autres ministères ou d'autres organisations compétents peuvent également être invités à participer au travail en cas de besoin.

5-8-4. OBJECTIFS, RÉSULTATS ET ACTIVITÉS

(1) Objectifs globaux

L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté des communautés des pêches d'une manière durable et en compatibilité avec l'environnement.

(2) Plan d'action

Le projet vise les deux objectifs concrets suivants :

- Amélioration des conditions de vie des fumeuses et des fumeurs par l'accroissement des bénéfices générés par les activités de fumage et par l'amélioration d'autres conditions – professionnelles et personnelles – pertinentes
- Diminution de la consommation du bois

Les résultats attendus du projet, essentiels pour l'atteinte des objectifs, sont :

1. Des fours améliorés – qui consomment moins de bois par unité de poisson fumé et qui créent moins de fumée et de chaleur agissant sur les opérateurs que les fours qu'ils remplacent – sont construits.
2. Des groupements professionnels sont créés et sont fonctionnels et les capacités de gestion professionnelle des bénéficiaires sont améliorées.
3. Les principaux problèmes socio-économiques – en dehors de la vie professionnelle – sont identifiés et une partie de ces problèmes sont remédiés.

Une fois l'équipe de réalisation du projet a été établit, la première activité sera l'élaboration – en consultation avec toutes les parties concernées – d'un plan de travail détaillé. Il sera également important de définir les indicateurs de succès et mettre en place un système de suivi du projet. Le Tableau donne des éléments à considérer dans ce travail.

Tableau 5-8-2. Activités et indicateurs de succès prévisionnels

<p>ACTIVITÉS DE PLANIFICATION GÉNÉRALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un plan de travail général. • Identification des indicateurs et établissement d'un système de suivi du progrès du projet. • Identification des sites potentiels par des visites sur le terrain et des consultations avec d'autres agents de développement. • Discussions participatives avec les communautés. Identification des bénéficiaires directs dans chaque site. Définition de leurs besoins et établissements des plans de travail pour chaque sous-projet. 		
<p>RÉSULTATS</p>	<p>Des fours améliorés sont construits</p>	<p>Des groupements professionnels sont créés et sont fonctionnels et les capacités de gestion professionnelle des bénéficiaires sont améliorées.</p>	<p>Les principaux problèmes socio-économiques dehors de la vie professionnelle sont identifiés et une partie de ces problèmes sont remédiés</p>
<p>INDICATEURS DE SUCCÈS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 50% des fours traditionnels sont remplacés par des fours améliorés • La consommation totale du bois dans les débarcadères participants au projet a diminué par au moins 10% • Les dépenses sur bois par unité de poisson fumé a diminué par au moins 10% 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 75% des bénéficiaires sont organisés dans des groupements • Au moins 50% des groupements sont officiellement reconnus et sont fonctionnels, c'est-à-dire les membres des bureaux ont été élus, des statuts et règlements ont été développés et sont acceptés par tous les membres et il y a un système de comptabilité. 	<p><i>Ces indicateurs ne peuvent être définis qu'après les problèmes, les solutions et les activités à réaliser ont été identifiées à chaque site du projet. Quelques exemples des types d'indicateurs à utiliser incluent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins une personne par ménage a reçu au moins une semaine de formation en matière de santé / hygiène • Toutes les femmes bénéficiaires connaissent les méthodes existantes de planification familiale et où s'adresser à ce sujet • Tous les enfants des bénéficiaires de l'âge de l'école primaire vont à l'école
<p>ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avec chaque groupement des bénéficiaires, établir des plans des fours à construire, y compris des calculs sur les coûts spécifiant qui doit contribuer quoi • Construire les fours et acheter des équipements complémentaires • Former les opérateurs comment utiliser et entretenir les nouveaux fours • Former des artisans locaux comment construire et réparer les fours et les grillages 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des groupements • Sensibiliser les membres sur les responsabilités de la vie institutionnelle • Appuyer les groupements dans l'établissement des statuts, les élections des membres des bureaux, etc. • Encadrer et former les membres des bureaux en matière de gestion etc. • Identifier les besoins en formation de base (par exemple alphabétisation) des bénéficiaires et réaliser des cours de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • En utilisant des approches participatives, analyser les problèmes courants des bénéficiaires, surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation • Identifier des organisations et personnes qui peuvent constituer des partenaires (centres de santé, sage-femmes, enseignants, etc.) • Évaluer les priorités et établir un plan d'action dans le cadre des moyens du projet et des capacités des bénéficiaires • Réaliser le plan et évaluer les résultats

5-8-5. APPORTS

(1) Durée du projet

Le projet est prévu pour une durée de cinq ans.

(2) Apport du gouvernement

Le gouvernement contribuera au projet notamment par :

- La mise à disposition des locaux et bureaux pour le projet
- La mise à disposition du personnel homologué pour les experts externes
- Une contribution aux frais des matériels de construction pour les fours et hangars
- Une contribution au fonctionnement de la direction du projet

(3) Apport des bénéficiaires

L'apport exact des bénéficiaires sera identifié à la phase initiale du projet. Il est concevable qu'il s'agira, par exemple, de la main d'œuvre et / ou des matériels locaux de construction.

(4) Apport du bailleur de fonds

Le bailleur de fonds financera le personnel externe, les contrats de sous-traitance, la formation, les équipements et les matériels (au-delà du financement du gouvernement) et les frais de gestion et d'opérations.

PERSONNEL :

Personnel technique / consultants :

Chargé de projet (consultant international) : 1 personne 5 ans X 12 mois = 60 mois

Chargés des sous-projets (consultants nationaux) : 3 personnes 5 ans X 12 mois = 180 mois

Consultants divers (nationaux) : 24 mois

Consultants divers (internationaux) : 12 mois

Sous-traitance : selon besoin (voir formation et construction)

Support administratif :

Secrétaire /comptable : 5 ans X 12 mois = 60 mois

Chauffeurs : 2 personnes 5 ans X 12 mois = 120 mois

Autres : 2 personnes 5 ans X 12 mois = 120 mois

FORMATION :

Les cours de formation de base seront réalisés en utilisant des organisations compétentes dans les domaines concernés (par exemple, alphabétisation). Pour les sujets plus spécifiques, il se peut que des cours spéciaux soient nécessaires et il y aura donc en besoin des consultants spécialistes.

ÉQUIPEMENTS :

Deux véhicules.

Ordinateurs et accessoires informatiques.

Meubles pour bureaux.

Autres petits matériels.

CONSTRUCTION :

Les types et nombres de fours à construire seront définis dans la phase initiale du projet. Une estimation approximative indique des besoins équivalant cinq grands hangars et

une trentaine de petits groupes de fours sous toit en tôle.

La main d'œuvre nécessaire pour la construction peut en partie consistée en contributions des bénéficiaires mêmes ou être trouvé parmi les artisans et ouvriers locaux. Pour les constructions plus importantes, des contrats de sous-traitance avec des entreprises privées compétentes peuvent s'avérer nécessaires.

En plus des fours, des fonds pour la construction d'autres petites infrastructures (toilettes, puits, entrepôts etc.) doivent être prévus pour que le projet puisse répondre d'une manière appropriée aux besoins qui seront identifiés. Cependant, il faut reconnaître que le projet n'est pas un projet de développement des infrastructures générales et les activités dans ce genre doivent donc être minimisées. Seulement de petites installations, essentielles et étroitement liées aux autres activités du projet, peuvent être réalisées.

FRAIS DE GESTION ET D'OPERATIONS :

Les frais de gestion et d'opérations incluent, entre autres, les fournitures de bureau, le carburant pour les véhicules et les frais de voyage et de déplacement sur le terrain. Des visites sur les terrains fréquentes sont prévues pour tout le personnel. Les trois chargés de sous-projets passeront la majeure partie de leur temps sur les sites mais le bureau de coordination sera situé à Conakry.

5-8-6. RISQUES

Le premier risque se situe au niveau de la motivation des communautés locales lors de leur participation aux activités du projet. Il sera très important que des approches participatives soient utilisées pour s'assurer que l'identification des besoins et activités serait faite correctement et que les bénéficiaires se sentent engagés.

Un autre risque possible concerne la diminution envisagée de la consommation du bois. La logique de projet à cet aspect se base sur la supposition que les fours nouveaux vont remplacer les vieux fours qui sont moins efficaces au niveau de l'utilisation des combustibles. Si, au lieu de cela, la capacité totale de fumage augmente considérablement et le fumage est intensifié, il se peut que la consommation totale du bois accroisse à la place de diminuer. Un suivi à près de ces aspects est nécessaire.

5-8-7. SUIVI, RAPPORTS ET ÉVALUATION

En outre que les réunions du comité de coordination, le projet fera l'objet des évaluations ponctuelles au moins deux fois pendant la durée du projet. Le premier examen doit se tenir avant la fin de la deuxième année du projet et aura comme l'objectif de donner des conseils constructifs pour la continuation du travail. Ces examens se feront par une équipe consistant en consultants externes, représentant le gouvernement et le bailleur de fonds.

Des rapports annuels sur l'état d'avancement du projet vis-à-vis les indicateurs définis sera préparé par l'équipe de réalisation du projet.

5-8-8. Evaluation des effets sur l'environnement

Les résultats de l'évaluation des effets sur l'environnement du Projet sont comme suit.

Tableau 5-8-3 Résultat de l'évaluation des effets sur l'environnement du Projet proposé

Projet proposé	Composants	Importance de l'impact environnemental*	Raison	Mesures de conservation de l'environnement
(1) Aménagement de bandas améliorés et du hangar de fumage incluant ces bandas	Bandas améliorés	Impact positif	70% de l'abattage antérieur des mangroves	70% de gauche à condition que tous les fours soient améliorés
	Hangar de fumage de type réduction de la consommation	Impact positif	Amélioration de la santé et de l'hygiène	
	Hangar de fumage de type amélioré	Impact positif	Réduction des risques d'incendie	
(2) Réduction de la pauvreté de la communauté des villages de pêcheurs	Construction de fours de fumage améliorés	Impact positif	Réduction de 10% du bois utilisé par poisson fumé sur chaque plage de débarquement	A condition que la capacité de production des fours de fumage n'augmente pas
	Renforcement de l'organisation des groupes socioprofessionnels et résolution des problèmes socio-économiques	Impact positif	Stage de santé et d'hygiène	

5-8-9. Prévion des bénéfices économiques

Les bénéfices du Projet étant principalement des éléments difficilement quantifiables comme l'augmentation des capacités de fumage des habitants, la conservation de l'environnement, l'amélioration de la santé, la description qualitative a été adoptée.

Les bénéfices de ce Projet sont comme suit :

- Protection des biens des habitants par réduction des incendies
- Economie des frais de carburant par l'emploi de fours de fumage à haute efficacité de fumage
- Conservation de l'environnement par réduction de la quantité de bois consommé
- Amélioration de la santé des personnes travaillant dans le hangar de fumage par amélioration de leur environnement
- Augmentation du revenu de fumage par développement des ressources humaines

5-8-10 Propositions en vue de l'exécution du Projet

Le gouvernement guinéen doit obtenir les fonds pour les frais d'équipement auprès d'un autre gouvernement, d'une organisation d'aide, d'une ONG etc. Les frais de personnel pour l'envoi d'experts doivent être étudiés en collaboration avec la FAO, mais une partie pourra être assurée par l'envoi d'experts individuels. Dans l'avenir, quand l'envoi de jeunes volontaires de coopération japonais sera possible, cette coopération s'élargira encore. Comme c'est en principe un projet de développement de type participatif, la collaboration avec les ONG locales est indispensable, et la coopération financière est aussi nécessaire pour cela.

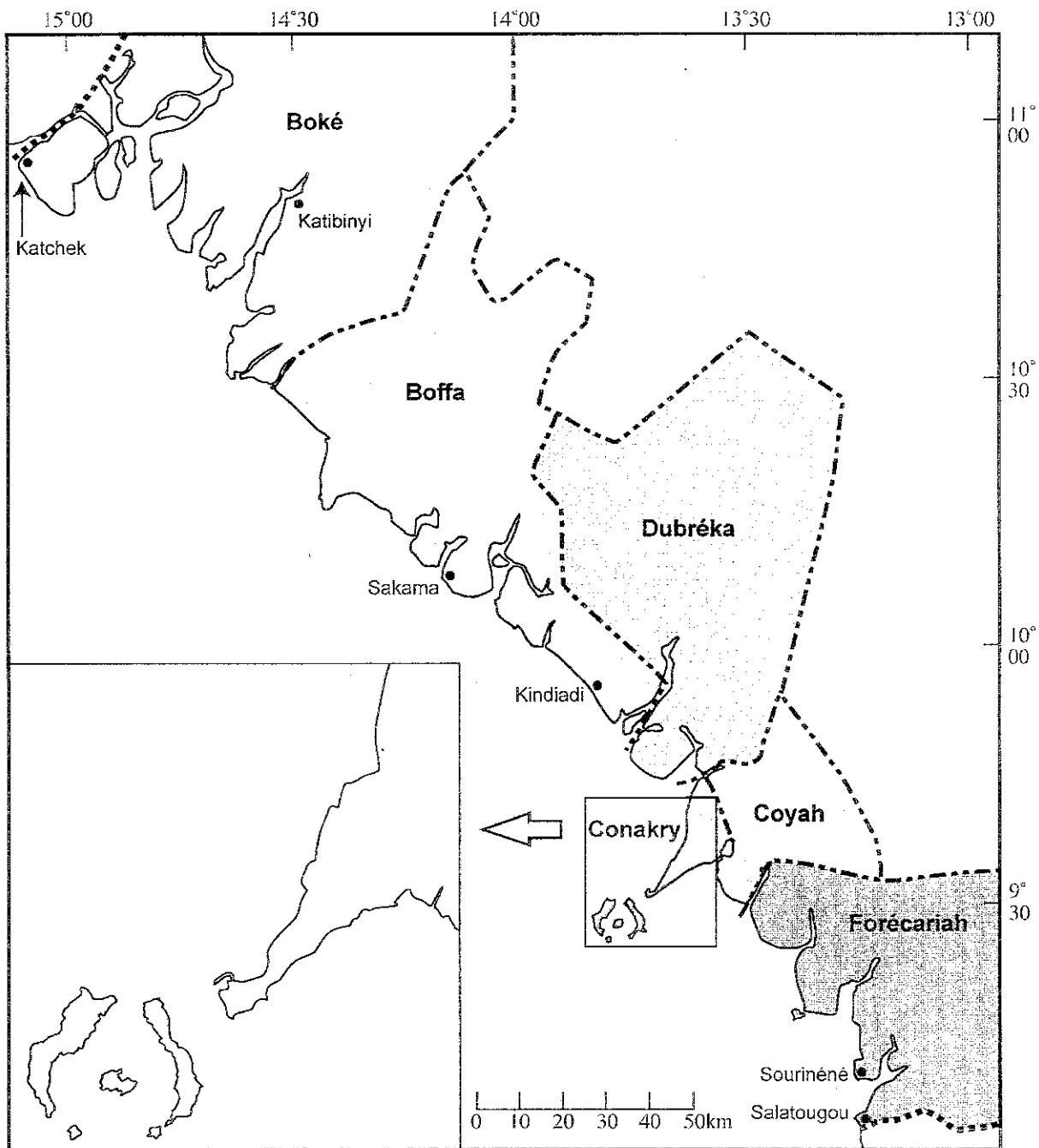


Figure 5-8-1. Villages de pêche ciblés

Tableau 5-8-4. Estimation de coût du projet

Coût total du projet 4.614.600.000 FG

	P.U. (,000FG/mois)	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Remarques
Chargé de projet (Consultant international)	30,000	360,000	360,000	360,000	360,000	360,000	
Chargé de sous-projets 1 (Consultants nationaux)	10,000	120,000	120,000	120,000	120,000	120,000	
Chargé de sous-projets 2 (Consultants nationaux)	10,000	120,000	120,000	120,000	120,000	120,000	
Chargé de sous-projets 3 (Consultants nationaux)	10,000	120,000	120,000	120,000	120,000	120,000	
Consultants divers nationaux en court terme	10,000	40,000	50,000	50,000	50,000	50,000	
Consultants divers internationaux en court terme	30,000		90,000	90,000	90,000	90,000	
Secrétaire / Comptable US\$250/mois	500	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	
Chauffeur 1 US\$250/mois	500	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	
Chauffeur 2 US\$250/mois	500	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	
Assistant 1 US\$250/mois	500	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	
Assistant 2 US\$250/mois	500	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	
Carburant		4,800	9,600	9,600	9,600	9,600	
Voyage des homologues		7,200	14,400	14,400	14,400	14,400	
Construction des hangars et des fours de fumage		-	-	-	-	-	chargé du gouvernement guinéen
Deux véhicules		120,000	-	-	-	-	
Deux ordinateurs et ses accessoires		16,000	-	-	-	-	
Photocopieuse		16,000	-	-	-	-	
Meubles pour bureaux		16,000	-	-	-	-	
Autres petits matériels		4,000	-	-	-	-	
Total		974,000	914,000	914,000	914,000	914,000	

Avec le taux d'échange de US\$1,00=2.000FG, le coût total est US\$2.307.300

Avec le taux d'échange de US\$1,00=120 Yen, le coût total est 276.876.000 Yen japonais

Figure 5-8-2. Programme d'exécution du projet

Année	An 1				An 2				An 3				An 4				An 5			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Création d'un comité de coordination	■																			
Création d'une équipe de réalisation	■																			
Élaboration du programme entier		■																		
Détermination de l'indicateur d'avancement et le système de confirmation d'avancement			■																	
Choix des ONGs locales et contrat avec celles qui sont choisies (alphabétisation etc.)				■																
Choix des consultants locaux et les emplois			■																	
Choix des sites, étude de terrain et discussion avec les bailleurs de fond				■																
Discussion participative avec les communautés et confirmation de demande des bénéficiaires directs				▨																
Formation et éducation (par ONGs et experts)				▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨
Construction des fours améliorés et des installations de petite échelle					▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨
Organisation des groupes socioprofessionnels et renforcement de capacité de gestion pour les bénéficiaires					▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨
Confirmation des problèmes socio-économiques autre que socioprofessionnels et solution de ces problèmes					▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨
Rapport annuel (équipe de réalisation)				■				■				■				■				■
Évaluation intermédiaire (par les bailleurs de fond et les consultants externes)								■												
Évaluation finale (par les bailleurs de fond et les consultants externes)																				■

■ Le carré noir indique la période qu'on travaille avec la concentration.

▨ Le carré masqué indique que la période qu'on travaille convenablement.

Documentation technique pour le projet d'amélioration du fumage

Avant-propos

Cette documentation technique provient de l'examen technique que nous avons effectué sur les installations de fumage communes de grande dimension, composées principalement de bandas améliorés.

1. Problèmes techniques concernant les fours de fumage

1-1 Utilisation des matériaux de fumage et contrôle de la fumée dégagée

Avec le four traditionnel, il n'y a ni contrôle de la température ni contrôle de la fumée dégagée. Il importe donc que ce type de four fasse rapidement l'objet d'améliorations, tant du point de vue des économies que cela permettra aux fumeuses que du point de vue de l'utilisation durable des ressources (les mangroves utilisées comme matériau de fumage) et du contrôle de la qualité des produits fumés.

Le four en fût étant un four de type fermé, il permet d'obtenir une température fixe et de contrôler la fumée dégagée, et convient aux travaux de fumage à petite échelle. Par contre, sa capacité thermique est peu élevée puisqu'il ne comporte qu'une seule couche de plaque métallique, et sa structure rend difficile la mise en place d'une porte sur son âtre. Si, tout en améliorant l'efficacité d'utilisation du matériau de fumage pour élever la capacité thermique du four, on améliore de quelque façon le contrôle de la circulation d'air à l'intérieur du four, il s'agira sans doute d'un système important qui permettra une utilisation durable dans le futur, du point de vue des coûts de fabrication, de la robustesse et d'aspects pratiques tels que la petite dimension des fours.

Le banda amélioré, en comparaison des deux autres types de four, s'avère d'un rendement beaucoup plus élevé en terme d'utilisation du matériau de fumage. Il s'agit d'un système qui intègre habilement les méthodes de fumage traditionnelles, et il sera nécessaire, par la suite, de promouvoir sa généralisation en tant que système permettant de fumer une grande quantité de produits en une seule opération. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'est pas encore généralisé auprès des fumeuses puisque son coût de fabrication est relativement élevé.

On ne peut toutefois pas affirmer que les bandas améliorés actuels offrent toujours un rendement suffisant en termes de contrôle de la température et de contrôle de la fumée dégagée. Dans la situation actuelle, le contrôle de la circulation d'air est assuré par l'ouverture et la fermeture de la porte de l'âtre, et lorsque ladite porte est ouverte elle bloque le passage devant le four. De plus, étant donné l'absence de tout dispositif permettant de libérer graduellement la fumée, on pratique parfois une ouverture à l'extrémité d'un bout de tissu posé au-dessus des poissons. Cela rend difficile le contrôle de l'évacuation de la fumée dans le hangar de fumage. Il est donc nécessaire d'adopter une mesure quelconque pour rendre plus maniable le dispositif de contrôle de la température et de la fumée dégagée, par exemple en posant un couvercle sur la partie supérieure du grillage.

1-2 Résistance au feu

Le four en fût et le banda amélioré sont tous deux de type fermé et construits avec un matériau résistant au feu, tandis que le four traditionnel ne possède aucune structure convenable au four. Les poteaux qui soutiennent le banda sont généralement en bois, matériau qui sèche au bout d'une certaine période d'utilisation continue et risque de se carboniser et de

prendre feu. Même lorsque cela ne se produit pas, les risques d'incendie sont très élevés si des matériaux inflammables sont placés à proximité du four et que le vent y dépose des flammèches.

Fondamentalement, la différence par rapport au banda amélioré est la présence ou non d'un mur de protection contre le feu autour du four. Par conséquent, il est important que l'objectif d'adoption de dispositifs résistants au feu sur les fours fasse rapidement l'objet d'une généralisation dans tous les villages de pêcheurs du pays où l'on pratique le fumage. L'étude de faisabilité réalisée à Koukoudé a fait ressortir le fait qu'un incendie majeur entraînant la perte par le feu d'une centaine de foyers ou plus est causé par les installations de fumage, en moyenne tous les 5 ans. On rapporte souvent de petits incendies qui comportent un risque d'incendie majeur si les conditions météorologiques favorables aux incendies (vents violents, etc.) sont réunies.

Même dans le cas du four en fût et du banda amélioré, la partie supérieure où est posé le grillage étant de type ouvert, ils sont souvent utilisés en laissant l'âtre ouvert, ce qui comporte également un risque d'incendie si le hangar de fumage est placé sous un toit en paille ou installé à ciel ouvert.

1-3 Caractère fonctionnel des installations de fumage et amélioration du milieu de travail

Le four en fût n'étant pas conçu pour le fumage en grande quantité et étant généralement installé à proximité d'habitations, on ne peut pas dire que la rationalité de la gestion du processus de fumage est un élément important. Le four traditionnel étant également conçu pour être placé dans un bâtiment tel qu'un pavillon avec pour prémisses une utilisation réservée exclusivement aux travaux de fumage, il ne comporte aucune fonction de traitement préliminaire (nettoyage, éviscération, ouverture) et de conservation des produits fumés.

A l'opposé, les hangars de fumage qui contiennent des bandas améliorés sont souvent des installations où l'ensemble du processus de fumage fait l'objet d'un traitement, et tout particulièrement dans le cas des grands hangars aménagés en tant qu'installations publiques. Il faut alors que les fours aient des fonctions permettant le nettoyage, le traitement préliminaire, le fumage et la conservation, ainsi que, puisque les travaux de fumage s'étendent sur des périodes prolongées et se poursuivent aussi la nuit, des fonctions permettant de prendre des pauses, des repas légers, des siestes et d'aller aux toilettes. C'est la combinaison organique de ces deux facettes que sont, en première étape, la disposition logique du processus de fumage, et, en deuxième étape, le cadre de vie des fumeuses, qui détermine l'évaluation de l'ensemble d'un hangar de fumage.

Les hangars de fumage construits jusqu'ici se trouvent encore à l'étape d'installations contenant simplement des bandas améliorés, où l'on n'apporte pas encore de considération à l'efficacité des travaux et au confort des conditions de travail. Il importe que l'on révise les fonctions nécessaires, que l'on révise la position des activités respectives et leurs diverses relations afin de les rendre efficaces, que l'on contrôle de manière efficace l'environnement de travail (éclairage, aération, évacuation de la fumée, etc.), et qu'on y assure l'espace nécessaire au cadre de vie.

Tout particulièrement, concernant le déroulement des travaux (fumage, etc.), il est permis de croire que l'on n'examine pas suffisamment des questions telles que l'adaptation de la grosseur et de la hauteur des fours à la taille des fumeuses et à la nature des travaux. Par exemple, la dimension des bandas améliorés et des fours traditionnels est souvent très différente et apparaît illogique. Au contraire, il arrive même parfois que les fours traditionnels semblent supérieurs aux bandas améliorés en termes de dimensions. Il est important que l'on

examine à nouveau la question du caractère adapté des fours aux caractéristiques corporelles des utilisateurs, afin de créer un environnement facilitant le travail.

1-4 Maintenance et gestion des installations de fumage

La maintenance et gestion comporte deux facettes, à savoir : d'une part, la gestion des matériaux et équipements, et le contrôle des produits fumés dans les hangars de fumage, et, d'autre part, la maintenance nécessaire à une utilisation durable des installations sur une longue période.

Le four en fût fait exception puisqu'il est souvent installé sur le terrain d'une habitation. Le four traditionnel étant la plupart du temps installé sans autre installation autour (mur, etc.), il est difficile de stocker les matériaux, équipements et produits à l'intérieur du hangar.

Dans les hangars de fumage publics où ont été installés des bandas améliorés, la priorité est souvent accordée de manière abusive à la gestion interne, avec une porte d'entrée étroite et fermée à clé. Pour cette même raison le hangar n'a pas de grande fenêtre, avec pour résultats des installations peu fonctionnelles et peu confortables. Il se peut que le problème de la relation contradictoire entre la gestion des matériaux/équipements et les aspects fonctionnalité et confort soit résolue si on les organise de façon à faciliter la gestion de leurs propriétés respectives.

Par ailleurs, concernant la maintenance des équipements et installations, il faudra procéder à une analyse suffisante de la durée de vie des composants respectifs, et sélectionner tout particulièrement des matériaux peu onéreux et disponibles localement pour les composants dont la durée de vie est courte, en tenant compte du fait qu'il faudra que les utilisateurs puissent facilement poser eux-mêmes les pièces de rechange. Dans les cas où cela n'est pas possible, il faudra remettre en question le caractère essentiel desdits composants, et proposer des dispositifs alternatifs permettant aux installations de remplir l'ensemble de leurs fonctions sans ces composants.

2. Dimension des installations de fumage et problèmes

La révision du contenu examiné dans les paragraphes ci-dessus, suivant la dimension des installations, donne ce qui suit.

2-1. Faible production de produits fumés à domicile

En général on utilise des fours en fût pour la fabrication de produits fumés à domicile à petite échelle. Ces fours, comme nous l'avons vu à la section 3-1, conviennent à ce genre d'utilisation.

En tant que mesure d'amélioration de la situation actuelle, on peut envisager une méthode qui consiste à entourer les fours en fût de matériaux à grande capacité thermique tels que la terre et le sable, qui, d'une part, augmenteraient d'un cran l'efficacité d'utilisation du matériau de fumage (actuellement ces fours nécessitent environ deux fois plus de matériaux que les bandas améliorés), et, d'autre part, servirait de cloison de prévention des incendies délimitant l'emplacement des matériaux inflammables.

2-2. Production relativement grande de produits fumés à proximité du domicile

La plupart des fumeuses qui produisent des produits fumés en quantité relativement grande en zone résidentielle (dans la plupart des cas sur le terrain de la résidence) utilisent des

fours traditionnels.

Non seulement ces fours traditionnels font-ils une utilisation peu efficace du matériau de fumage (consommant environ 2,5 fois plus que les bandas améliorés), mais de plus ils n'ont pas de dispositif de prévention des incendies. Par conséquent, leur structure nécessite des améliorations radicales s'ils doivent faire l'objet d'une utilisation continue pour le fumage sur le terrain d'une résidence, par exemple en les entourant de matériaux résistants au feu tels que des blocs de béton et des briques séchées au soleil. De plus, il est important de délimiter une zone pour le dépôt des matériaux inflammables, au moyen d'une cloison résistante au feu. Et comme il s'agit ici de production à grande échelle, ce dispositif de protection contre le feu devra forcément être de grande dimension.

Par ailleurs, on peut envisager une coopération entre collègues fumeuses voisines pour la construction d'une zone commune où seront construits leurs hangars de fumage respectifs. S'il existe des terres inexploitées à proximité, on pourra y construire des installations de fumage communes entourées de clôtures en matériau de protection contre le feu, puisqu'il ne sera pas très difficile d'y déplacer les bâtiments rudimentaires où sont généralement installés les fours traditionnels. Non seulement chacune des fumeuses s'efforcera-t-elle d'augmenter l'efficacité thermique des fours, mais on y aménagera également, de façon graduelle et de manière coopérative, des zones de nettoyage, de traitement préliminaire et de stockage.

2-3. Production à distance de la résidence et accordant la priorité à la hausse de la productivité du fumage

Comme le matériau à fumer est du poisson frais débarqué sur la plage, les fours doivent être installés à proximité de la plage si on désire accorder la priorité à l'efficacité des travaux de fumage. En général, les plages de débarquement des villages de pêcheurs sont également d'importants points de circulation par où passent notamment les routes régionales. Il s'agit donc d'endroits très pratiques du point de vue de l'expédition des produits fumés.

Des installations communes de fumage de grande envergure seront aménagées à proximité de la plage, où se rassembleront les personnes pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'effectuer les travaux de fumage près de leur résidence. Les installations seront construites de manière à régler les divers problèmes actuels auxquels font face les travaux de fumage.

Si un grand nombre de fumeuses se rassemblent en un seul lieu, il sera plus facile de favoriser la liaison des installations avec les divers services publics : aménagement du chemin reliant la plage aux installations de fumage et du chemin menant à la voie d'accès, aménagement d'installations communes d'alimentation et d'évacuation des eaux, introduction de l'électricité pour améliorer l'efficacité des travaux la nuit, etc.

3. Orientations de base concernant les équipements des bandas améliorés et l'aménagement des hangars de fumage où ils se trouvent

3-1. Proposer des fours dont la structure permet une économie d'énergie (faible consommation de combustible) et qui sont d'utilisation facile.

Examiner et proposer un système permettant de régulariser facilement et efficacement le volume d'air ainsi que la circulation/évacuation de la fumée (avec un couvercle), un matériau résistant permettant une capacité thermique élevée, et la taille et hauteur d'installation optimales du grillage.

3-2. Analyser suffisamment les fonctions des équipements respectifs nécessaires au

hangar de fumage, et tout en déterminant les dimensions des installations avec pour prémisses leur utilisation par les femmes, planifier en tenant également compte du plan de flux entre les zones de travail nécessaires.

Analyser les diverses fonctions (introduction, nettoyage, transformation (pour les gros poissons), fumage, conservation temporaire, emballage, expédition, rangement des outils, etc.) et leurs fonctions réciproques, puis examiner et proposer la taille la plus adéquate pour chacun des équipements.

3-3. Planifier de sorte à améliorer le milieu de travail et créer un lieu facilitant le travail.

Procéder à un examen et faire des propositions pour assurer un bon éclairage, assurer des mesures d'évacuation de la fumée et de prévention de la pénétration de la pluie, assurer un lieu pour déposer les objets personnels des fumeuses, assurer un lieu de repos confortable, aménager des installations de garderie pour les petits enfants, etc.

3-4. Planifier en tenant compte de la prévention des incendies

Procéder à un examen et faire des propositions pour des fours qui ne permettent pas aux flammèches de s'envoler, pour des fours, murs et toits fabriqués en matériau ininflammable, et pour une section réservée aux matériaux inflammables.

3-5. Planifier en tenant compte de la facilité de gestion

Procéder à un examen et faire des propositions pour une gestion sûre des matériaux, équipements et produits, pour empêcher les chats et les oiseaux d'entrer, et pour une dimension adéquate des installations.

3-6. Faire en sorte que les équipements et installations soient d'utilisation durable

Procéder à un examen et faire des propositions pour des équipements et installations pour lesquels il est facile de se procurer des matériaux de réparation. Examiner et adopter des mécanismes facilitant les réparations. Examiner et proposer des composants et mécanismes pouvant résister à l'utilisation pendant de nombreuses années dans le cas des matériaux qu'il est difficile de se procurer.

Conception du banda amélioré

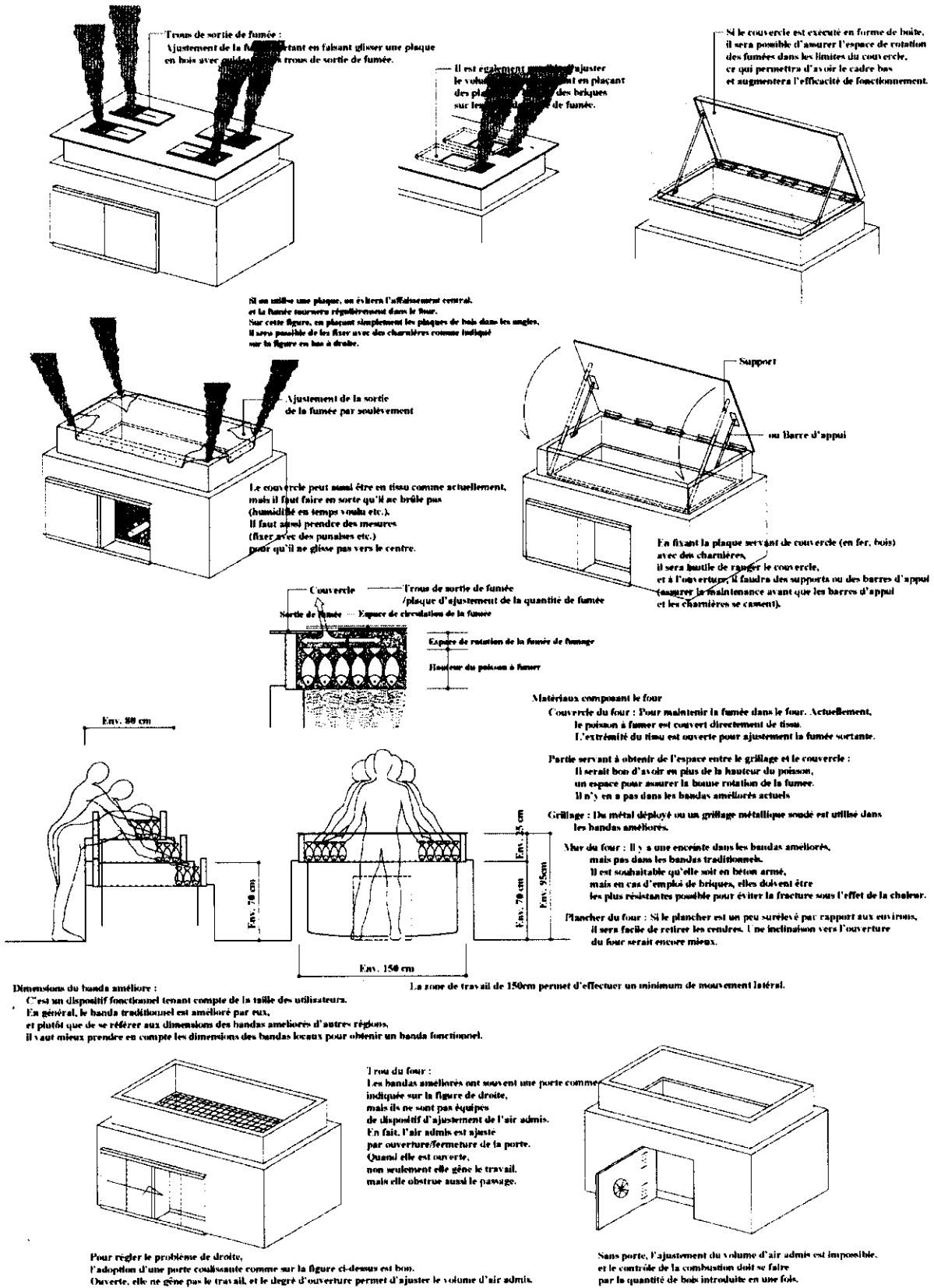


Figure 5-8-3. Plan conceptuel de four banda amélioré

Méthode de conception du hangar de fumage

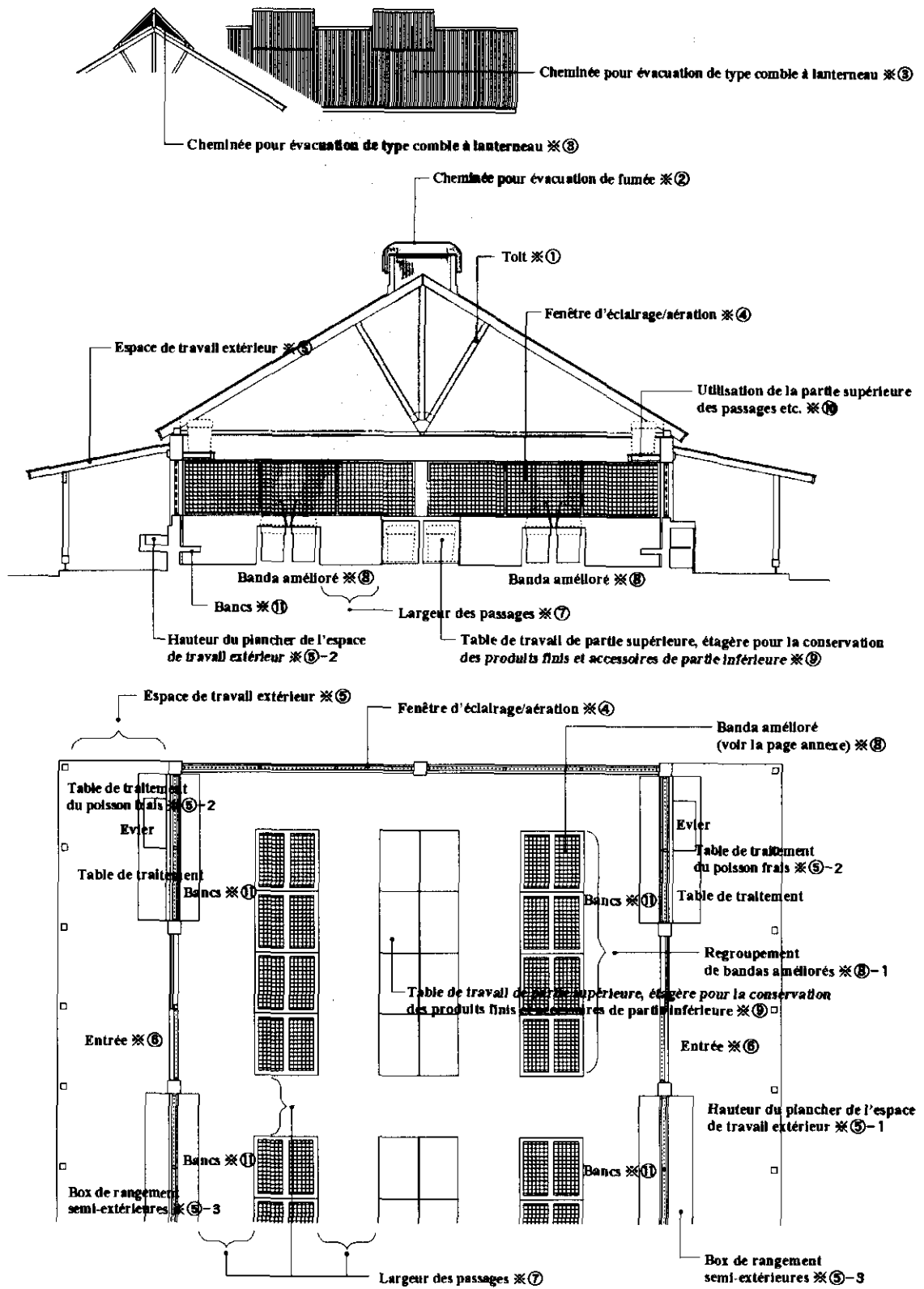


Figure 5-8-4. Plan conceptuel de hangar de fumage amélioré

Méthode de conception du hangar de fumage

※① Toit

: La portée (dimension entre les poutres) du hangar de fumage devient importante si plusieurs bandes y sont installés. Dans ce cas, une structure en treillis (aidée par des matériaux en acier) est conseillée pour économiser les matériaux de structure. Pour la diffuser, il est souhaitable d'établir préalablement un inventaire des méthodes structurelles recommandées (manuel) et la liste des matériaux requis, et de les faire connaître. Pour assurer la stabilité de la structure du toit et éviter de nuire à la santé des fumeuses par l'accumulation des fumées dans le hangar, il est souhaitable qu'il ait une pente importante et que l'intérieur du plafond soit large. Pour le toit, la tôle ondulée est le matériau le plus facilement disponible sur place, et en le combinant avec des plaques de voilage en bois (plaques de sous-couche), on réduira l'augmentation de la chaleur dans le hangar et le bruit par temps pluvieux.

※② Cheminée pour évacuation de fumée

: Il n'est pas souhaitable, aussi bien pour la santé des fumeuses que pour l'efficacité du travail, que la fumée stagne dans le hangar. Pour évacuer la fumée régulièrement, il faut non seulement prévoir des fenêtres d'aération dans les murs, mais aussi une cheminée pour évacuation au sommet du toit. Plus la cheminée pour évacuation de fumée sera haute et plus l'air sera chaud, plus sa capacité d'évacuation sera bonne. Il est donc souhaitable que cette cheminée soit en métal, matériau qui se réchauffe au soleil. Sa forme sera prévue pour éviter autant que possible la pénétration de la pluie, et empêcher la pénétration de chats ou d'oiseaux dans le hangar. Le nombre de cheminées sera défini en tenant compte du volume d'air à évacuer selon la taille et le nombre des bandes.

※③ Cheminée pour évacuation de type comble à lanterneau

: Si une forme complexe comme à droite ne peut pas être réalisée, un type comble à lanterneau comme sur ce dessin est aussi applicable. Mais pour éviter la pénétration de la pluie par l'ouverture d'évacuation de fumée côté pignon, il faudra bien cloisonner la partie toit du côté pignon.

※④ Fenêtre d'éclairage/aération

: Des fenêtres d'éclairage et d'aération doivent être aménagées dans les murs du bâtiment en nombre suffisant. Ce dessin ne l'indique pas, mais il faudra aussi éviter que la pluie pénètre par le côté pignon, et que les chats ou oiseaux etc. pénètrent par ces fenêtres. Du point de vue de la résistance et de la durabilité, du métal déployé ou un grillage métallique soudé à traitement antirouille est souhaitable, mais si c'est difficile une grille en bois ou en bambou est aussi utilisable.

※⑤ Espace de travail extérieur

: Un auvent sera prévu sous l'avant-toit pour les travaux liés au fumage pour éviter la pluie et le soleil. On y effectuera le lavage du poisson fumé, les préparatifs avant fumage, l'emballage du poisson fumé dans les paniers etc., l'embarquement dans les véhicules de transport. On peut y ranger les affaires personnelles pour les protéger de l'odeur de fumage, les choses qu'on ne peut pas laisser dans le hangar de fumage, y prendre des repas légers entre les activités et se reposer. Cela dépend de la taille du hangar, mais il serait souhaitable de ménager une largeur de plus de 2,5 m.

※⑤-1 Hauteur du plancher de l'espace de travail extérieur

: La hauteur de plancher sera prévue pour éviter la pénétration de la pluie et de la marée haute etc. Si la différence de niveau deviendra importante, une pente ou un escalier de bords sera aménagé pour renforcer l'efficacité.

※⑤-2 Table de traitement du poisson frais

: Elle servira pour les travaux de transformation préalables, comme le lavage du poisson à fumer ou l'extraction des viscères. Comme le banda amélioré de l'annexe, les dimensions seront fixées après étude des activités réalisées jusqu'ici et de la taille des utilisateurs.

※⑤-3 Box de rangement semi-extérieures : Pour ranger les affaires personnelles, accessoires des personnes.

※⑥ Entrée

: Si la porte d'entrée est une porte coulissante, l'efficacité des activités environnantes sera renforcée. Il est souhaitable que la porte permette aussi une bonne aération.

※⑦ Largeur des passages

: Un espace suffisant devra être assuré pour les activités. S'il y a des travailleurs des deux côtés du passage, il faut prévoir une largeur de plus de 1 m pour que les deux personnes qui se tournent le dos ne se gênent pas, et si l'on doit passer entre les deux, il faut prévoir environ 1,5 m pour ne pas gêner les opérations de fumage.

※⑧ Banda amélioré (voir la page annexe)

: La largeur, la longueur, la hauteur etc. seront fixées en considérant la taille des personnes et l'efficacité. Un système d'ajustement simple de l'alimentation/évacuation d'air sera étudié, et en tenant compte aussi de l'herméticité et la conservation de la chaleur du four, on pourra réduire le gaspillage de bois de fumage. Comme pour la structure du toit, il est souhaitable d'établir préalablement un inventaire des méthodes de structures recommandées (manuel) et la liste des matériaux requis et de les faire connaître.

※⑧-1 Regroupement de bandes améliorées

: Compte tenu de l'efficacité, il est souhaitable de ne pas regrouper trop de bandes à un même endroit.

※⑨ Table de travail de partie supérieure, étagère pour la conservation des produits finis et accessoires de partie inférieure

: Une étagère fermant à clé sera prévue pour permettre la conservation en toute sécurité.

※⑩ Utilisation de la partie supérieure des passages etc.

: S'il y a de l'espace utilisable au-dessus des passages, on pourra installer des étagères suspendues pour y ranger des paniers ou autres grands accessoires.

※⑪ Bancs

: Le fumage est un travail qui exige beaucoup de temps, et une surveillance en continu. Il serait bon de placer des bancs pour se reposer etc. près des fenêtres où la fumée est moins importante.

Analyse du fonds de développement de la pêche

5-9 Analyse du fonds de développement de la pêche

5-9-1 Contexte et contenu

Pour l'étude réalisée en 2000, nous avons proposé le plan de création d'un fonds de développement de la pêche dans le Schéma directeur 4-3-9 destiné à dynamiser les pêches artisanales maritime et continentale, qui connaissent actuellement une stagnation voire un déclin. Nous en présentons ci-dessous le contexte.

Un des problèmes rencontrés par un grand nombre de pêcheurs artisanaux est qu'ils ont du mal à s'approvisionner en moteurs hors-bord, en pièces détachées, en matériels et engins de pêche, etc. Ce n'est pas que les équipements manquent, car ceux-ci peuvent être approvisionnés des pays voisins, mais plutôt que leur prix est élevé, en particulier en ce qui concerne les moteurs. La plupart des pêcheurs, qui n'ont ni ressources financières ni biens suffisants à proposer en garantie pour les prêts, ne peuvent bénéficier des crédits accordés par les institutions financières existantes. Pour faciliter l'acquisition de ces équipements par les pêcheurs et accroître la production halieutique, il est nécessaire de mettre en place un système de financement utilisable par le plus grand nombre possible de pêcheurs.

Les grandes lignes du plan de création du fonds de développement de la pêche sont les suivantes :

- Fourniture de nouveaux équipements par Coopération financière non-remboursable et mise en vente sur le marché
- Création d'un fonds de développement de la pêche grâce aux revenus de cette vente
- Grâce à ce fonds, mise en place dans les institutions financières de fonds de roulement destinés au financement de la pêche artisanale
- Soutien à l'acquisition d'équipements des pêcheurs par l'octroi de crédits par les institutions financières

L'objectif de cette étude de faisabilité est d'effectuer les études nécessaires à la mise en place du plan et de définir le schéma d'exécution dudit plan sur la base de leurs résultats. Les points suivants seront étudiés :

- Sélection des équipements destinés à la vente
- Mise en place du système de vente et de gestion des équipements
- Sélection des institutions financières
- Mise en place du système de suivi

5-9-2 Evolution future de l'offre et de la demande des crédits pour la pêche artisanale

Tableau 5-9-1 Prévisions concernant les crédits pour la pêche artisanale dans les différentes caisses du CRG (2003)

(unité : milliers de FG)

Caisse	Moteurs HB		Engins de pêche		Mareyeurs		Autres		Total	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Douprou	22	70.400			70	42.000	1	1.500	93	113.900
Kamsar	10	37.400			30	18.000			40	55.400
Koba					10	6.000			10	6.000
Maférénya	21	69.400			60	36.000			81	105.400
Faranah									0	
Conakry	115	520.000	64	100.000					179	620.000
Total	168	697.200	64	100.000	170	102.000	1	1.500	403	900.700

Source : CRG

On peut penser que la demande en matière de crédits pour la pêche artisanale continuera d'être importante dans les années après 2003. Le Tableau 5-9-1 présente les prévisions 2003 concernant les crédits pour la pêche artisanale accordés par le Crédit Rural de Guinée (CRG). Le CRG prévoit de réaliser au total 900.700.000 FG de crédits, répartis de la façon suivante : 168 moteurs (697.200.000 FG), 64 engins de pêche (100.000.000 FG), 170 fonds de fonctionnement destinés aux mareyeurs (102.000.000 FG), autres (1.500.000 FG). Yété Mali ressent lui aussi une forte demande concernant les crédits pour la pêche artisanale et il souhaite les multiplier à l'avenir. Mais il est en passe d'atteindre la limite des fonds de réserve et, sans aide financière extérieure, il ne pourra réaliser ces crédits. C'est la raison pour laquelle il n'a pas donné de chiffres précis concernant la prévision de la demande.

D'un autre côté, la BAD projette d'octroyer une ligne de crédit pour le financement de la pêche artisanale dans le cadre de son « Projet de Développement de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture (Phase2) ». Elle procède actuellement aux derniers ajustements avec le gouvernement guinéen. Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Destinataires : pêche maritime, pêche continentale, aquaculture
- Finalité : fonds pour l'achat de moteurs hors-bord, d'engins de pêche (filets, etc.), de pirogues, etc., fonds de fonctionnement destinés aux mareyeurs et aux fumeurs de poisson, fonds de fonctionnement destinés aux mécaniciens, aux charpentiers de marine, etc.
- Organismes d'exécution : CRG, Yété Mali
- Montant disponible : 450.000 unités BAD (environ 600.000 dollars US ou 1.140.000.000 FG) ; 570.000.000 FG en 2003 et autant en 2004

L'accord a été signé en 2000 par le gouvernement guinéen et la BAD, et il ne reste plus qu'à mettre le projet à exécution. Le calendrier pour les prochains mois est le suivant :

- janvier 2003 : discussion avec les autorités concernées sur le schéma et les conditions des financements
- février 2003 : approbation par la BAD
- mars 2003 : lancement des crédits

Nous supposons que les ressources disponibles à partir de 2003 pour le financement de la pêche artisanale seront les suivantes : (1) ligne de crédit de la BAD de 1.140.000.000 FG, (2) parties remboursées des crédits pour la pêche artisanale accordés en 2002 par le CRG et Yété Mali (resp. 270.000.000 FG et 76.800.000 FG). Dans ces conditions, les ressources disponibles comme fonds de roulement pour le financement de la pêche artisanale s'élèveront à environ 1.490.000.000 FG. Les Tableaux 5-9-2 et 5-9-3 présentent les montants des crédits disponibles dans les six ans à venir pour la pêche artisanale, calculés à partir de ces chiffres sur la base du modèle présenté ci-dessous.

Tableau 5-9-2 Montant des crédits disponibles

Année	(millions de FG)		
	Moteurs hors-bord	Engins de pêche, mareyeurs	Total
2003	517	342	859
2004	776	684	1.460
2005	648	684	1.332
2006	714	684	1.398
2007	683	684	1.367
2008	694	684	1.378
Total	4.032	3.762	7.794

Tableau 5-9-3 Nombre de crédits accordés

Année	(nbre de cas)		
	Moteurs hors-bord	Engins de pêche, mareyeurs	Total
2003	162	855	1.017
2004	228	1.710	1.938
2005	185	1.710	1.895
2006	193	1.710	1.903
2007	175	1.710	1.885
2008	170	1.710	1.880
Total	1.113	9.405	10.518

Hypothèses du modèle

- En ce qui concerne l'utilisation du fonds de roulement, les parties remboursées des crédits accordés en 2002 par le CRG et Yété Mali (environ 350.000.000 FG) et 60% de la ligne de crédit de la BAD (342.000.000 FG x 2 ans) seront affectés aux moteurs hors-bord, tandis que les 40% restants (228.000.000 FG x 2 ans) seront affectés aux fonds de fonctionnement destinés aux engins de pêche et aux mareyeurs.
- La durée des crédits est de deux ans pour les moteurs et d'un an pour les fonds de fonctionnement destinés aux engins de pêche et aux mareyeurs.
- Le prix des moteurs hors-bord, actuellement de 3.200.000 FG, augmentera de 5% par an.
- Le montant moyen des crédits pour les fonds de fonctionnement pour les engins de pêche et mareyeurs est égal à 400.000 FG, montant classique des prêts accordés par le CRG.
- Le rendement d'utilisation (encours moyen/total du fonds de roulement) des crédits pour

les fonds de fonctionnement des engins de pêche et des mareyeurs (456.000.000 FG) est supposé de 75%. Autrement dit, le montant des crédits disponibles à partir de 2004 sera de 1,5 fois du fonds de roulement, soit environ 684.000.000 FG.

Selon cette prévision, le montant total des crédits disponibles pour la pêche artisanale entre 2003 et 2008 s'élèvera à 7.794.000.000 FG, soit une moyenne de 1.300.000.000 FG par an.

En particulier, le montant total des crédits disponibles pour les moteurs hors-bord entre 2003 et 2008 s'élèvera à 4.032.000.000 FG, ce qui permettra donc de fournir 1.113 moteurs. La moyenne annuelle s'établit à environ 672.000.000 FG par an, soit 186 moteurs.

De la même façon, le montant total des crédits disponibles pour les fonds de fonctionnement destinés aux engins de pêche, aux mareyeurs et aux fumeurs de poisson s'élèvera à 3.762.000.000 FG. Si on adopte un montant moyen de 400.000 FG par personne, cela signifie qu'il sera possible durant cette période de fournir des fonds de fonctionnement à 9.405 personnes. Par an, cela fait 627.000.000 FG et 1.568 personnes.

Nous allons maintenant approfondir les études sur l'offre et la demande en matière de crédits pour la pêche artisanale.

Généralités sur les crédits pour la pêche artisanale :

Le montant des crédits fournis n'est pas déterminé par la demande, mais par le mécanisme de financement et la capacité des organismes d'exécution. Le CRG, qui assure la plus grosse part des crédits pour la pêche artisanale, envisage l'ouverture de nouvelles caisses à Kankan et à Siguiri afin de développer les crédits destinés à la pêche continentale dans la Haute Guinée. Mais les crédits qui y seront fournis seront moins importants que les crédits accordés pour la pêche artisanale à Conakry et dans les régions littorales, et il est peu probable que cela permettra d'accroître les crédits de façon importante. En outre, avec le mécanisme de financement actuel, selon lequel aucun nouveau crédit n'est accordé à une coopérative tant que les personnes qui ont emprunté des moteurs ou des fonds de fonctionnement n'en ont pas remboursé la totalité, il sera difficile d'augmenter les crédits de façon rapide une fois que les financements importants prévus à Conakry par le CRG et Yété Mali pour 2003 auront été réalisés. Dans la mesure où une extension rapide des crédits risquerait également d'entraîner un relâchement de la pression que s'exercent mutuellement les membres des coopératives au niveau du remboursement, elle n'est pas non plus souhaitable sur le plan d'un développement sain des crédits pour la pêche artisanale.

Moteurs hors-bord :

Les moteurs hors-bord sont les plus demandés de tous les crédits. Le nombre actuel de moteurs en Guinée est de l'ordre de 1.000. Si on considère un accroissement du nombre de pirogues motorisées de 200 d'ici 5 ans et si on admet que la durée de vie d'un moteur est de 5 ans, cela veut dire qu'environ 240 moteurs seront nécessaires par an. Par ailleurs, comme les crédits disponibles pour les moteurs correspondent à environ 186 moteurs par an, cela signifie qu'environ 78% des besoins pourront être couverts. Si on compare ce chiffre au 28% de l'année 2002 (72 crédits accordés sur 255 demandes), on peut considérer qu'il est suffisant.

Fonds de fonctionnement pour engins de pêche et mareyeurs :

Les crédits octroyés en 2002 pour les fonds de fonctionnement destinés aux engins de pêche et aux mareyeurs étaient au nombre de 99, pour un montant total de 32.000.000 FG. Les crédits disponibles dans ce domaine à partir de 2003 seront d'en moyenne 627.000.000 FG par an (1.568 crédits), soit une multiplication par 20 en montant et par 16 en nombre. Compte tenu de la capacité des organismes d'exécution, du mécanisme de financement adopté et des statistiques passées, on peut considérer que les fonds disponibles pour les activités de pêche seront suffisants.

Comme on l'a vu ci-dessus, le CRG prévoit d'accorder environ 900.000.000 FG de crédits en 2003. Yété Mali, de son côté, n'a pas publié de prévisions, mais compte tenu de sa taille et de sa position de concurrence avec le CRG à Conakry, on peut estimer que le montant des crédits se situera entre 200 et 300 millions de FG. Le montant total des crédits devrait donc tourner entre 1,1 et 1,2 milliards de FG. Par ailleurs, les ressources disponibles grâce à la fourniture de la ligne de crédit de la BAD, si elle est accordée, seront d'environ 859 millions de FG en 2003 et de l'ordre de 1,4 milliard de FG à partir de 2004, et l'apport de fonds sera donc suffisant. En outre, comme il y a peu de chances que le montant des crédits octroyés à partir de 2004 dépasse de beaucoup le niveau de 2003, on voit que les ressources nécessaires à la réalisation des crédits sont largement suffisantes.

5-9-3 Propositions

Sur la base des résultats ci-dessus, nous proposons de remettre à plus tard le plan de création d'un fonds de développement de la pêche dans la présente étude de faisabilité.

Les raisons sont indiquées ci-dessous.

1. L'objectif du plan de création d'un fonds de développement de la pêche est d'aider le développement de la pêche artisanale en instaurant un système de financement utilisable par les pêcheurs artisanaux, dénués de ressources financières et de possibilités d'offrir des biens en garantie lors d'un prêt, ainsi qu'en fournissant aux institutions financières les ressources nécessaires pour leur permettre d'accorder des crédits destinés aux pêcheurs artisanaux. Cependant, le système de microfinancement se développant rapidement depuis 2000, ainsi qu'il a été dit plus haut, cet objectif est pratiquement déjà atteint. Le CRG et Yété Mali ont déjà mis en place des systèmes de crédits permettant de fournir pêcheurs artisanaux des moteurs hors-bord, des engins de pêche, des fonds de fonctionnement, etc., et ces systèmes fonctionnent bien. En outre, les deux institutions, qui développent les crédits sur fonds propres, ont octroyé en 2002 un montant total de 350 millions de FG de crédits. Par ailleurs, la BAD ayant décidé d'accorder une ligne de crédit de 600.000 dollars US (1,14 milliard de FG) en 2003, l'utilisation des deux sources de financement en tant que fonds de roulement permettra d'octroyer chaque année environ 1,3 milliard de FG de crédits. Ce montant permettra de financer chaque année l'acquisition de 185 moteurs ainsi que de fournir des engins de pêche et des fonds de fonctionnement à environ 1.600 personnes. On peut donc penser que cela permettra de couvrir une grande partie des besoins de crédits dans la pêche artisanale guinéenne.

2. Jusqu'à présent, les équipements et matériels de pêche ont été fournis dans le cadre d'aides et mis à disposition des pêcheurs par l'organisme gouvernemental à un prix inférieur à celui du marché, suivant l'idée que « les pêcheurs artisanaux n'ayant pas assez de ressources pour acheter les moteurs, les filets, qui sont coûteux, ils ne peuvent pas motoriser leurs pirogues et donc pas améliorer la productivité de la pêche ». Grâce à ces coopérations, la motorisation des pirogues a progressé rapidement, contribuant de façon importante au développement de la pêche artisanale. Par contre, le développement des industries connexes, en particulier les commerces de moteurs hors-bord, de pièces détachées, d'engins de pêche, etc., a été presque totalement laissé de côté. Mais ces dernières années, grâce au développement des crédits pour la pêche artisanale, la fourniture des équipements et matériels de pêche par le biais du marché privé commence enfin à fonctionner de façon rapide. Dans ces conditions, une nouvelle introduction d'une quantité importante de matériels fournis dans le cadre d'une aide aurait des conséquences négatives sur la distribution de ces matériels par le biais du marché privé, qui commençait tout juste à bien fonctionner.
3. Si, à l'avenir, les ressources en crédits des institutions de microfinancement viennent à être insuffisantes, ou si un appui particulier est nécessaire pour des régions ou des projets dont l'aide est proposée dans l'étude du Plan de développement, du point de vue d'une utilisation efficace des installations ou des projets, il sera possible d'utiliser les petits projets locaux de l'Ambassade, les fonds de contrepartie de KR2, etc.

Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture devra assurer en permanence le suivi des conditions d'application du système de financement, s'assurer de connaître la demande en achat de moteurs hors-bord chez les pêcheurs artisanaux, la situation des pêcheurs concernant le remboursement du financement reçu, les prévisions concernant l'offre et la demande, et la disponibilité en stock des pièces de rechange. Il faudra également qu'il présente, au besoin, des recommandations ou directives aux organismes concernés. Pour cela, il est souhaitable qu'un officiel responsable des financements soit nommé au sein de la DNPM.

Annexe

- I. Liste des documents collectés
- II. Convention d'étendue des travaux (français et anglais)
- III. Procès-verbal des discussions concernant la convention d'étendue des travaux (français et anglais)
- IV. Procès-verbal des discussions concernant le rapport préliminaire (français et anglais)
- V. Procès-verbal des discussions relatives à la reprise de l'étude (français et anglais)
- VI. Procès-verbal sur le rapport final provisoire (français et anglais)

収集資料リスト

N°	Titre	Organisation	Rédacteur	Année
1	Bulletin Statistique des Pêches Année 1995	Ministère des Pêches et de l'Élevage CNSHB		1996
2	Bulletin Statistique des Pêches Année 1996	Ministère des Pêches et de l'Élevage CNSHB		1997
3	Bulletin Statistique des Pêches Année 1997	Ministère des Pêches et de l'Élevage CNSHB		1998
4	Bulletin Statistique des Pêches Année 1998	Ministère des Pêches et de l'Élevage CNSHB		1999
5	Localisation des débarcadères de la Pêche artisanale	CNSHB		
6	Typologie générale des ressources demersales du plateau continental		François Domain M.Keita Eric Morize	
7	Bulletin de Statistiques 1996	Ministère du Plan et de la Coopération Direction nationale de la Statistique		1997
8	Recensement du parc piroguier guinéen Préfecture de Boké, Boffa, Dubreka, Coyah, Forécariah	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Centre de Recherche Halieutique de Boussoura	Gilles Domalain Lionell Malais Ahmadou Bah Cheick Bangoura Mouctar Cisse Abdoulaye Diallo Mamakany Diallo	1989
9	Recensement du parc piroguier guinéen I : Presqu'île de Conakry et Iles de Los			1989
10	Données économiques			?
11	Bulletin Statistique des Pêches Année 1997	Ministère des Pêches et de l'Élevage, CNSHB		1997
12	Les Principales zones de Pêche Fréquentées par les pêcheurs artisans de Conakry	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales	Guilavogui A	1992
13	Bulletin Statistique des Pêches	Ministère des Pêches et de l'Aquaculture, CNSHB		2000
14	Rapport technique Situation du secteur des pêches et recommandation au Ministre des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère des Pêches et de l'Aquaculture CNSHB		1994
15	La ZEE Guinéenne Carte de situation			
16	1 carte de Conakry et 2 cartes de Boffa			
17	Result of the investigation well attended setting one socioeconomic survey of the fishing artisanal	CNSHB	Mamadou Oury Diallo M. Foamed Diallo	

収集資料リスト

18	Schéma Directeur Pêche et Pisciculture Note de synthèse et fiches de projet	FAO	Dr Dominique Greboval	1997
19	Protection et surveillance des pêches de la ZEE Guinéenne « Volet Scientifique » Rapport de fin d'étude	ORSTOM CNSHB		1995
20	Schéma Directeur Pêche et Pisciculture : Evolution des programmes de recherche Document1 « Bilan diagnostic de la recherche sur les pêches » Document2 « Synthèse des initiatives de recherche » Document3 « Les axes stratégiques de la recherche »	FAO	Alkaly Dieng Abdoulaye Diallo André Fontana	1997
21	Schéma directeur Pêche et Pisciculture Aspects institutionnels et juridiques	FAO	Philippe Cacaud	1997
22	Schéma Directeur Pêche et Pisciculture Analyse et proposition pour le sous-secteur Pisciculture	FAO	Jean-Pierre Marquet En collaboration avec Dominique Gréboval Christophe Breuil	1996
23	Projet « Sigreh-Epars »	Ministère des Pêches et de l'Élevage CNSHB	Diallo Abdoulaye Chabance Pierre Damiano Alain	1998
24	Schéma Directeur Pêche et Pisciculture : Analyse et propositions pour le sous-secteur pêche maritime	FAO	Dr Dominique Gréboval	1997
25	Schéma Directeur Pêche et Pisciculture : Ressources et Exploitations Halieutiques Document1 « les ressources et les exploitations halieutiques de la République de Guinée : Description, statut et perspectives de développement » Document2 « Thons et Zones Economique de Guinée »	FAO	P Chavance A Diaolo A.Fonteneau	1997
26	Donnés : Production des produits halieutiques			
27	Le système statistique « Pêche industrielle » Bilan de l'année 1993	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales CNSHB	M. Lesnoff	1994
28	Recensement du Parc piroguier			
29	Guinea Today	Les Editions du JAGUAR	Mylène Rémy	1999
30	Port de Pêche et de Commerce à la pointe du Zebre Etude de Faisabilité Tome 1, 2	Office d'Aménagement de Boké		

収集資料リスト

31	Présentation au comité d'évaluation des projets Assistance à un projet du gouvernement de la République de Guinée Accord de projet			1988
32	Port de Pêche de Conakry Etude de factibilité Volume IV Etude socio-économique et financière	Ministère des transports et des travaux publics Secrétariat d'Etat à la Pêche		1991
33	Port de Pêche de Conakry Etude de factibilité Volume III Etude de l'organisation et de l'Exploitation du port de pêche	Ministère des transports et des travaux publics Secrétariat d'Etat à la Pêche		1991
34	Port de Pêche de Conakry Etude de factibilité Volume II Etude technique	Ministère des transports et des travaux publics Serétariat d'Etat à la Pêche		
35	Etude de factibilité d'un port de Pêche à Conakry Rapport N.1 Etude Sectorielle	Ministère des transports et des travaux publics Secrétariat d'Etat à la Pêche		1990
36	Port de Pêche à Conakry Etude de Factibilité(Spécification)	Ministère des transports et des travaux publics Secrétariat d'Etat à la Pêche		
37	Port de Pêche à Conakry Etude de Factibilité Synthèse	Ministère des transports et des travaux publics Secrétariat d'Etat à la Pêche		1991
38	ギニア国漁業開発計画・事前調査・報告要旨	国際協力事業団 久米 恒雄		1999
39	ギニア国零細漁業開発調査・事前調査調査報告書	国際協力事業団		1999
40	ギニア共和国漁業下位部門での短期および中期(1998-2010)活動計画の実施における日本国援助基本計画の調査	漁業牧畜省		1998
41	開発の展望と戦略 ギニアのための諮問団に提出された報告書	ギニア共和国政府		1998
42	ギニア、2010年ビジョン	漁業牧畜省		1997
43	在外公館赴任者の手引き (ギニア共和国)	在ギニア大使館		1997
44	Scope of Work for the study on the small-scale fishery development Plan in the Republic of Guinea			1999
45	Résultat de l'enquête cadre suivie d'une étude socio-économique de la pêche artisanale guinéenne	Ministère de la Pêche et de l'Elevage CNSHB	Mamadou Oury Diallo MM.Moussa Diallo	1997
46	Note de conjoncture du 1 ^{er} Janvier au 31mars 1998	Ministère de la Pêche et de l'Elevage		1998

収集資料リスト

47	Commercialisation du poisson en Guinée : Panorama des principaux acteurs et identification des circuits commerciaux	ORSTOM	Mamadou Moussa Diallo Vincent Fautrel Roger Patrick Milimono Kopé Solié	1984
48	Etude de cas sur la participation des organisations des utilisateurs dans la gestion de leurs propres débarcadères : Cas de Boulbinet	Ministère Pêche et Elevage	Mamba Kourrouma	1998
49	Atelier sur les stratégies nationales de développement agricole-Horizon 2010 Thème : Stratégie nationales de développement Agricole-Horizon 2010	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Abdoul Salam Toure	2000
50	Evaluation des différents sites			
51	Rapport National au CSA sur l'Application du Plan d'Action du sommet mondial de l'alimentation	République de la Guinée		2000
52	Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO) Résumé			
53	Atelier National sur le suivi du Sommet Mondial de l'Alimentation et la stratégie de développement agricole national Horizon 2010 : Liste des invités Programme	FAO Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage		2000
54	Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation	FAO		1996
55	Orientations stratégiques et plan à moyen terme de la recherche agricole guinéenne (1999-2002)	Institut de recherche agronomique de Guinée		1999-2002
56	Fish marketing in Guinea :Identification of marketing channels		Mamadou Moussa Diallo Vincent Fautrel Roger Patrick Milimono Kopé Solie	1997
57	Catalogue de SONIT			
58	Explications sur les poissons différents			?
59	Statistiques du commerce extérieur 1995-1997	Ministère du plan et de la coopération Direction nationale de la statistique Division statistiques générales		1998

収集資料リスト

60	Rapport Economique et social 1992-1994	Ministère du Plan et de la Coopération Direction nationale du Plan et de l'Economie		1995
61	Mission d'Enquête	Solidarité universitaire pour le développement des communautés à la base (SUDECOBA)		
62	Trafic du port de Conakry de Janvier à décembre 1990 et 1991			
63	Fiche technique des bâtiments et équipements	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Office de développement de la pêche artisanale et aquaculture en Guinée		
64	Propositions pour le renforcement de l'approvisionnement du marché guinéen en poisson			
65	Need of a research vessel for CNSHB	CNSHB		
66	Statistiques de débarquement mois de janvier 1999			1999
67	Niveau de viabilisation des préfectures concernées par la Mission d'étude japonaise			
68	Dispositifs mis en place pour la pêche artisanale			
69	Atlas des pêches maritimes de Guinée			
70	Mémoire sur le sous-secteur de la Pêche continentale et de l'Aquaculture			
71	Projet d'Appui à la pisciculture pour le transport d'alevins sur les sites piscicoles			
72	Rapport Annuel 1996	Ministère de la Pêche et de l'Elevage		1997
73	Rapport Annuel 1997	Ministère de la Pêche et de l'Elevage		1998
74	Rapport d'Evaluation du niveau d'intégration des utilisateurs dans la gestion du débarcadère de Kaporé-Conakry	FAO Division de la Pêche Industrielle Programme de développement Intégré de la Pêche Artisanale en Afrique	Mouchikpou Andre Jonathan Sandy Jonathan Forgive Kouakou Kouadio Jerome	1998
75	Projet : Appui aux femmes Mareyeuses de Conakry	Ministère de la Pêche et de l'Elevage		1998
76	Rapport Scientifique et Technique de conjoncture 1997 Diagnostic sur les ressources et les exploitations	Ministère de la Pêche et de l'Elevage CNSHB		1997

収集資料リスト

77	Guinea CIDA in Action 2 pages	CIDA		
78	Projet de Pêche expérimentale et d'Appui à la commercialisation du poisson Phase d'extension	Ministère de la Pêche et de l'élevage OFCF		1996
79	Cadrage Macro-Économique	Ministère du Plan et de la Coopération Direction nationale du Plan		1997
80	Vision et Stratégies de développement Rapport Présenté au Groupe Consultatif pour la Guinée	Gouvernement de la République de Guinée		1998
81	Atlas des Pêches Maritimes de Guinée 1997	CNSHB		1997
82	D'une technique à l'autre	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura	Bouju S	1994
83	Pêche artisanale et dynamiques foncières à Conakry Première observation	Ministère de l'Éducation Nationale, Centre de Recherche Halieutique de Boussoura	Tissandier Christophe	1989
84	Commerce et transformation du poisson à Dixinn Élément d'analyse historique, sociologique et économique	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Centre de Recherche Halieutique de Boussoura	Goujet R Lootvoet B M.J da Beiga Coutinho	1992
85	Description d'une sortie de pêche réalisée par les unités flimbote-reggae sur le plateau continental guinéen	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB)	Ecoutin J.M. Guilavogui A Bouju s	1993
86	Disparition des débarcadères de pêche artisanale à Conakry Première analyse à partir de quelques éléments d'histoire de Dabondy	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Secrétariat d'Etat à la pêche Centre de recherche Halieutique de Boussoura	Kopé Solie	1990
87	Contribution diverses - La pêche artisanale en Guinée. Enjeux de recherche. Document présenté au Séminaire sur les pêches artisanales en Afrique de l'ouest Nouadhibou, avril 1992, République Islamique de Mauritanie - Des palabres autour de quelques sardines : en faire un marché ? L'approvisionnement des fumeuses de bonga - Étude de microhabitat des poissons d'eau douce des cours d'eau guinéens par pêche électrique.	Centre National des sciences Halieutiques de Boussoura	Centre de recherche Halieutique de Boussoura Lootvoet B Souchon Y	1993

収集資料リスト

88	Un projet de développement et une enquête cadre : Notes sur les organisations sociales et économiques des pêcheurs et des fumeuses de poisson de Kaback	Institut de Recherche Agronomique Centre de Recherche Halieutique de Boussoura PNUD/FED /FAO Projet pilote pour le développement intégré de la pêche artisanale à Kaback	Benoît Lootvoet Roger Patrick Milimono	1989
89	Expérience guinéenne en MARP comme outil de développement dans la pêche artisanale	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture Office de Promotion de la Pêche Artisanale	Fodé Mamoudou Kaba Fodé Sidiki Sankhon Mama Yawa Sandouno Mamoudou Kourrouma Sankoumba Diaby Sény Camara Talhatou Barry	1994
90	Collecte de données recueillies et produites sur le débarcadère de Boussoura	M.A.R.A / O.P.P.A-D.I.P.A	Camara Seny Sankhon Fode Sidiky Camara Abdoulaye Barry Aissatou Sandouno Mama-Yawa Diallo Mamadou Bailo	1992
91	Enquête cadre 1989 : Typologies préliminaires des débarcadères Guinéens		Matthieu Lesnoff	1989
92	Donnée de la pêche à Boffa 1992/1998			
93	Étude sur les associations et groupements villageois	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Direction Nationale des Forêts et Chasse		1993
94	La pêche artisanale maritime guinéenne en 1992 1. Description, types d'engins et types de pêche.	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura	Chavance P Bangoura C Damiano A A Diallo	1994
95	La pêche artisanale maritime guinéenne en 1992 2. Typologie des débarcadères	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura	Chavance P Damiano A A Diallo	1994
96	Boucle du Niger –approche multidisciplinaires--vol2	Institut de Recherches sur les Langues et Cultures d'Asie et d'Afrique (Tokyo)	Kawada JUNZO	1990
97	Bonfi-Dabondy : Difficultés liées à l'exercice des activités halieutiques (1989-1991)	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Direction Nationale de la Pêche	M.M.Diallo	1992
98	Éléments d'analyse économique et financière de la pêche artisanale maritime en Guinée : Le cas du débarcadère de Boulbinet à Conakry	Ministère de la Pêche et de l'Élevage Centre Nationale des Sciences Halieutiques de Boussoura	Mamadou Oury Diallo Vincent Fautrel	1997
99	Pêcheurs migrants sur les côtes de Guinée du XVIII ème siècle à nos jours	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Secrétariat d'Etat à la Pêche Centre de recherche halieutique de Boussoura	Bouju S	1992
100	Bonfi-Dabondy : Difficultés liées à l'exercice des activités halieutiques (1989-1991)	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Direction Nationale de la Pêche	M.M.Diallo	1992

収集資料リスト

101	Bulletin de Statistiques 1996	Ministère du Plan et de la Coopération Direction nationale de la statistique Division statistiques Générales		1997
102	Programme Cadre Genre et Développement (Annexes)	PNUD Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance		1998
103	Rapport National sur la situation des femmes en République de Guinée	Ministère de la Promotion Féminine et de l'Enfance		1995
104	Enquête Permanente auprès des Ménages Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages avec module Budget et Consommation 1994-1995 Rapport Final	Ministère du Plan et de la Coopération	Oumar Diallo Mamoudou Sané Mamadou Louda Bah Ousmane Kolon Diallo	
105	Rapport National sur le développement humain 1997	PNUD		
106	Rapport Initial Deuxième et Troisième Rapports Combinés relatifs à la mise en oeuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en République de Guinée	Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance		1998
107	Transformation du Poisson 4 : Manuel de Technologies du cycle alimentaire	UNIFEM		1989
108	Briefing Kit Programme of Cooperation Guinea-UNICEF 1997-2001	UNICEF		
109	Plan d'action pour la promotion des femmes 1997 2001	Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance		1997
110	La Liste des publications du C.N.S.H.B	Ministère des Pêches et de l'Elevage. Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura		2000
111	Contribution Diverses : Des Palabres autour de quelques sardines : En faire un marché ? L'approvisionnement des fumeuses de bongga à Dixinn (Conakry)	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura	Benoît Lootvoet	1993
112	Liste des documents scientifiques			
113	Rapport National d'évaluation de la mise en oeuvre du plan d'action pour la promotion des femmes VI ème Conférence Régionale Africaine sur les Femmes	République de Guinée		1999


収集資料リスト

114	Rapport de PNUD Coopération au développement Guinée (Mais que des sigles)	PNUD		1997
115	Diagnostic et Stratégies pour l'amélioration de l'Équité entre Genre dans le Leadership Politique		Communicatrice : Joséphine LENAUD GUILAO Vice- Président CES	2000
116	Projet : Appui aux femmes mareyeuses de Conakry	Ministère de la pêche et de l'Elevage		1998
117	Mémorandum de la Commission de Coordination de la Formation et des Actions de Développement	Commission de Coordination de la Formation et des Actions de Développement		2000
118	Résultats de l'enquête cadre suivie d'une étude socio- économique de la pêche artisanale guinéenne	Ministère de la Pêche et de l'Elevage	Mamadou Oury Diallo M.Moussa Diallo	1997
119	?? ? -Cadre Logique sur les femmes -Bibliographie -Liste des personnes rencontrées -Questionnaire etc (ex. Questionnaire sur les Modes de partage des Résultats Bruts d'Exploration (RBE)) etc.			

**CONVENTION D'ETENDUE DES TRAVAUX
POUR
L'ETUDE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT
DE LA PECHE ARTISANALE
EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

**ENTRE
LE MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION
ET
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE**

Fait à Conakry, le 09 septembre 1999

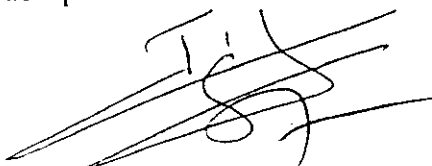


M. Mohamed Lamine KABA
Directeur National Adjoint
de la Coopération
Ministère du Plan et de la Coopération
République de Guinée



M. NISHIMAKI Ryoza
Chef de la mission d'étude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale
Japon

M. Ibrahima Sory TOURE
Chef de Cabinet
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
République de Guinée



I. INTRODUCTION

En réponse à la requête introduite par le gouvernement de la République de Guinée, le gouvernement du Japon a décidé de conduire l'Etude du Plan de Développement de la Pêche Artisanale en République de Guinée (ci-après désignée par « l'Etude ») conformément aux lois et règlements en vigueur au Japon.

En foi de quoi, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée par « la JICA »), agence officiellement responsable de la mise en oeuvre des programmes de coopération technique du gouvernement japonais, exécutera l'Etude en étroite collaboration avec les autorités guinéennes concernées.

La présente convention définit l'étendue des travaux de l'Etude.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs de l'Etude consistent à :

1. Etablir un plan directeur pour le projet de développement de la pêche artisanale (pêches côtière et continentale et pisciculture).
2. Réaliser une étude de faisabilité sur des villages modèles sélectionnés sur la base du plan directeur.
3. Assurer le transfert de technologie au personnel de la contrepartie guinéenne à travers la formation sur le tas au cours de l'Etude.

III. GRANDES LIGNES DE L'ETUDE

1. Zones de l'Etude :

L'Etude couvrira les zones côtières et intérieures.

2. Etendue de l'Etude :

Afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, l'Etude sera réalisée en deux phases. Le plan des travaux pour chaque phase est le suivant :

Travaux de la Phase 1 :

- (1) Collecter et analyser les données et informations concernées existantes et conduire l'étude sur le terrain dans les zones de l'Etude sur chacun des points suivants :
 - (a) conditions naturelles ;
 - (b) conditions socio-économiques ;
 - (c) ressources halieutiques et production des pêches ;
 - (d) manutention, traitement et commercialisation des poissons ;
 - (e) infrastructures ;
 - (f) organisation des pêcheurs ;
 - (g) communautés des pêcheurs ;
 - (h) cadre de vie des villages de pêche ;

- (i) conditions environnementales ;
 - (j) informations statistiques ; et
 - (k) système de contrôle et de surveillance.
- (2) Etablir le plan directeur qui comprend les points suivants :
- (a) l'amélioration quantitative et qualitative de la production de la pêche ;
 - (b) l'amélioration de l'organisation des pêcheurs et l'appui institutionnel aux pêcheries ;
 - (c) l'amélioration de la manutention et du traitement des poissons ;
 - (d) l'amélioration de la commercialisation et de la distribution des poissons ;
 - (e) l'éducation et la formation des travailleurs de pêche ;
 - (f) l'amélioration des infrastructures ;
 - (g) l'amélioration des conditions socio-économiques des villages de pêcheurs ; et
 - (h) autres
- (3) Sélectionner des villages modèles pour l'étude de faisabilité de la phase 2.
- Travaux de la phase 2 :
- (4) Collecter les données et informations à travers l'étude complémentaire sur le terrain pour les villages modèles.
- (5) Elaborer le plan de développement de la pêche artisanale selon les points suivants :
- (a) l'amélioration quantitative et qualitative de la production de la pêche ;
 - (b) l'amélioration de l'organisation des pêcheurs et l'appui institutionnel aux pêcheries ;
 - (c) l'amélioration de la manutention et du traitement des poissons ;
 - (d) l'amélioration de la commercialisation et de la distribution des poissons ;
 - (e) l'éducation et la formation des travailleurs de pêche ;
 - (f) l'amélioration des infrastructures ;
 - (g) l'amélioration des conditions socio-économiques des villages de pêcheurs ;
 - (h) le plan d'opération, de maintenance et de gestion des installations ; et
 - (i) autres
- (6) Préparer le calendrier d'exécution des programmes/projets.
- (7) Evaluer la faisabilité du plan de développement de la pêche artisanale en tenant compte des points suivants :
- (a) évaluation des coûts ;
 - (b) analyse économique ;
 - (c) analyse financière ;
 - (d) impacts socio-économiques ; et
 - (e) autres.

IV. CALENDRIER DE L'ETUDE

L'Etude sera exécutée durant une période d'environ vingt (20) mois suivant le calendrier des travaux provisoire joint à la présente convention en Appendice.

V. RAPPORTS

La JICA établira les rapports suivants et les soumettra au gouvernement de la République de Guinée.

- (1) Rapport préliminaire : en vingt (20) exemplaires en français au commencement de la phase 1 de l'Etude.
- (2) Rapport intermédiaire : en vingt (20) exemplaires en français au commencement de la phase 2 de l'Etude.
- (3) Projet de rapport final : en dix (10) exemplaires en anglais et vingt (20) exemplaires en français à la fin de la phase 2 de l'Etude. Le gouvernement de la République de Guinée présentera à la JICA les observations sur le projet de rapport final dans un délai d'un (01) mois après la réception du projet de rapport final.
- (4) Rapport final : en vingt (20) exemplaires en anglais et en cinquante (50) exemplaires en français dans un délai de deux (02) mois après la réception des observations sur le projet de rapport final du gouvernement de la République de Guinée.

VI. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DE GUINEE

1. Afin de faciliter la mise en oeuvre de l'Etude, le gouvernement de la République de Guinée s'engage à :
 - (1) Assurer la sécurité de l'équipe d'étude japonaise ;
 - (2) Autoriser l'entrée, le séjour et la sortie en Guinée des membres de l'équipe d'étude japonaise pendant toute la durée de leur mission et les exempter des obligations de déclaration applicables aux étrangers et des frais consulaires ;
 - (3) Exonérer les membres de l'équipe d'étude japonaise des taxes, droits de douane et autres charges imposables sur les équipements, machines et autres matériels importés en République de Guinée pour la réalisation de l'Etude ;
 - (4) Exonérer les membres de l'équipe d'étude japonaise des impôts sur le revenu et des droits de toute sorte imposés ou prélevés sur les salaires ou honoraires payés aux membres de l'équipe d'étude japonaise pour leurs services faits dans le cadre de l'Etude ;
 - (5) Faciliter les démarches nécessaires aux membres de l'équipe d'étude japonaise pour le transfert et l'utilisation des fonds introduits du Japon en Guinée pour l'exécution de l'Etude ;
 - (6) Autoriser les membres de l'équipe d'étude japonaise à pénétrer dans les propriétés privées ou les zones soumises à des restrictions d'accès lorsque cela est justifié pour

la poursuite de l'Etude ;

- (7) Autoriser l'équipe à emporter de la Guinée au Japon toutes les données et tous les documents y compris les cartes et les photos relatifs à l'Etude ; et
 - (8) Fournir éventuellement les soins médicaux nécessaires, dont les frais seront pris en charge par les membres de l'équipe d'étude japonaise.
2. Le gouvernement de la République de Guinée sera tenu pour responsable des plaintes qui, le cas échéant, pourront être déposées à l'encontre des membres de l'équipe d'étude japonaise dans le cadre de leur fonctions pour la mise en oeuvre de l'Etude, sauf dans le cas d'une négligence grave ou d'une infraction volontaire de la part des membres de l'équipe d'étude japonaise.
 3. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (ci-après désigné par « le Ministère ») servira de contrepartie à l'équipe d'étude japonaise et assurera également la coordination avec les autres organismes gouvernementaux ou non-gouvernementaux concernés afin de faciliter la bonne mise en oeuvre de l'Etude.
 4. Le Ministère, en coopération avec les autres organismes concernés, mettra gracieusement à la disposition de l'équipe d'étude japonaise ce qui suit :
 - (1) données et informations disponibles relatives à l'Etude ;
 - (2) personnel de la contrepartie ;
 - (3) bureaux appropriés et dûment équipés à Conakry, à Boké, à Boffa, à Forécariah, à Kankan et à Nzérékoré ; et
 - (4) attestation administrative ou carte professionnelle.
 5. Le Ministère mettra en place le budget de contrepartie de l'Etude.

VII. ENGAGEMENTS DE LA JICA

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Etude, la JICA prendra en charge :

- (1) l'envoi à ses frais de l'équipe d'étude japonaise en République de Guinée ; et
- (2) le transfert de technologie au personnel de la contrepartie guinéenne au cours de l'Etude.

VIII. AUTRES

Tous les problèmes en suspens relevant de l'Etude seront conjointement discutés et résolus par la JICA et le Ministère.

Cette convention d'étendue des travaux est établie en version anglaise et en version française. Pour toute divergence résultant de la traduction, la version anglaise doit prévaloir.

APPENDICE
CALENDRIER DES TRAVAUX PROVISOIRE

Mois	1e	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e	15e	16e	17e	18e	19e	20e
Etude au Japon																				
Etude en Guinée																				
Rapports	△ RP									△ RI								△ PRF		△ RF
Phase	Phase 1									Phase 2										

Note RP : rapport préliminaire
 RI : rapport intermédiaire
 PRF : projet de rapport final
 RF : rapport final

SCOPE OF WORK
FOR
THE STUDY ON THE SMALL-SCALE FISHERY DEVELOPMENT
PLAN
IN
THE REPUBLIC OF GUINEA

AGREED UPON BETWEEN
THE MINISTRY OF PLAN AND COOPERATION
AND
THE JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY

CONAKRY , SEPTEMBER 9 , 1999



Mr. Mohamed Lamine KABA
Vice Director of Cooperation
Ministry of Plan and Cooperation
REPUBLIC OF GUINEA



Mr. Ryuzo NISHIMAKI
Team Leader
Preparatory Study Team
Japan International Cooperation Agency
JAPAN

Mr. Ibrahima Sory TOURE
Chief of Cabinet
Ministry of Fisheries and Aquaculture
REPUBLIC OF GUINEA



I. INTRODUCTION

In response to the request of the Government of the Republic of Guinea, the Government of Japan has decided to conduct the Study on the Small-Scale Fishery Development Plan in the Republic of Guinea (hereinafter referred to as "the Study") in accordance with the relevant laws and regulations in force in Japan.

Accordingly, the Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA"), the official agency responsible for the implementation of the technical cooperation programs of the Government of Japan, will undertake the Study in close cooperation with the authorities concerned in the Republic of Guinea.

The present document sets forth the Scope of Work with regard to the Study.

II. OBJECTIVES OF THE STUDY

The objectives of the Study are:

1. To prepare a master plan for the small-scale fisheries development (Coastal fishery, Inland fishery and aquaculture).
2. To execute a feasibility study for model villages selected based on the master plan.
3. To carry out technology transfer to Guinean counterpart personnel through on-the-job training in the course of the Study.

III. OUTLINE OF THE STUDY

1. Study Areas

The study areas shall cover the coastal and inland zones.

2. Scope of the Study

In order to achieve the above objectives, the Study will consist of the following two (2) phases. Work plans in each phase are as follows:

Work in Phase 1.

- (1) to collect and analyze relevant existing data and information, and to carry out field surveys in the Study Areas on the following:
 - (a) Natural conditions;
 - (b) Socio-economic conditions;
 - (c) Fish resources and fishing production;
 - (d) Fish handling, processing and marketing;
 - (e) Infrastructure;
 - (f) Fishermen's organizations;
 - (g) Fishing communities;
 - (h) Surroundings of fishing villages;
 - (i) Environmental conditions;

- (j) Statistical information; and
- (k) Control and surveillance system.

- (2) to formulate the master plan which will include the following:
 - (a) the improvement of fishing production (quality and quantity);
 - (b) the improvement of fishermen's organizations and fisheries extension;
 - (c) the improvement of fish handling and processing;
 - (d) the improvement of fish marketing and distribution;
 - (e) education and training for fishing workers;
 - (f) the improvement of the infrastructure;
 - (g) the improvement of socio-economic conditions of the fishing villages;
 - (h) others.
- (3) to select model villages for the feasibility study in Phase 2.

Work in Phase 2.

- (4) to collect data and information through additional field surveys in the model villages.
- (5) to formulate the small-scale fishery development plan which will include the following:
 - (a) the improvement of fishing production (quality and quantity);
 - (b) the improvement of fishermen's organizations and fisheries extension;
 - (c) the improvement of fish handling and processing;
 - (d) the improvement of fish marketing and distribution;
 - (e) education and training for fishing workers;
 - (f) the improvement of the infrastructure;
 - (g) the improvement of socio-economic conditions of the fishing villages;
 - (h) operation, maintenance and management plan of facilities;
 - (i) others.
- (6) to prepare the implementation schedule of the programs / projects.
- (7) to assess the feasibility of the small-scale fishery development plan on the following:
 - (a) cost estimation;
 - (b) economic analysis;
 - (c) financial analysis;
 - (d) socio-economic impacts;
 - (e) others.

IV. WORK SCHEDULE

The Study will be carried out during a period of approximately twenty (20) months, in accordance with the attached tentative work schedule (APPENDIX).

V. REPORTS

JICA shall prepare the following reports for the Government of Guinea .

(1) Inception Report:

Twenty (20) copies in French at the beginning of the Phase 1 study.

(2) Interim Report:

Twenty (20) copies in French at the beginning of the Phase 2 study.

(3) Draft Final Report:

Ten (10) copies in English and Twenty (20) copies in French at the end of the Phase 2 study. The Government of Guinea will provide JICA with its comments on the Draft Final Report within one (1) month of receipt of the Draft Final Report.

(4) Final Report:

Twenty (20) copies in English and Fifty (50) copies in French within two (2) months of receipt of the comments from the Government of Guinea on the Draft Final Report.

VI. UNDERTAKING OF THE GOVERNMENT OF GUINEA

1. To facilitate smooth conduct of the Study, the Government of Guinea shall take necessary measures:
 - (1) to secure the safety of the Japanese study team;
 - (2) to permit the members of the Japanese study team to enter, leave and sojourn in Guinea for the duration of their assignment therein, and exempt them from foreign registration requirements and consular fees;
 - (3) to exempt the members of the Japanese study team from taxes, duties and other charges on equipment, machinery and other materials brought into Guinea for the conduct of the Study;
 - (4) to exempt the members of the Japanese study team from income tax and charges of any kind imposed on or in connection with any emoluments or allowance paid to the members of the Japanese study team for their services in connection with the implementation of the Study;
 - (5) to provide necessary facilities to the Japanese study team for the remittance as well as utilization of the funds introduced into Guinea from Japan in connection with the implementation of the Study;
 - (6) to secure permission for entry into private properties or restricted areas for the implementation of the Study;
 - (7) to secure permission for the Japanese study team to take all data and documents related to the Study out of Guinea to Japan; and
 - (8) to provide medical services as needed. Its expenses will be chargeable to members of the Japanese study team.
2. The Government of Guinea shall bear claims, if any arise against members of the Japanese study team resulting from, occurring in the course of, or otherwise connected with the discharge of their duties in the implementation of the Study, except when such claims arise from gross negligence or willful misconduct on the part of the members of the Japanese study team.
3. The Ministry of Fisheries and Aquaculture (hereinafter referred to as the "Ministry") shall act as a counterpart agency to the Japanese study team and also as the coordinating body in relations with other governmental and non-governmental organizations concerned

for the smooth implementation of the Study.

4. The Ministry shall, at its own expense, provide the Japanese study team with the following, in cooperation with other concerned organizations:
 - (1) available data and information related to the Study,
 - (2) counterpart personnel,
 - (3) suitable office space with necessary equipment in Conakry, Boke , Boffa , Forecariah , Kankan and Nzerekore, and
 - (4) credentials or identification cards.
5. The Ministry takes necessary measures to prepare the counterpart's budget for the Study.

VII. UNDERTAKING OF JICA

For the implementation of the Study, JICA shall take the following measures:

- (1) to dispatch, at its own expense, study teams to Guinea, and
- (2) to pursue technology transfer to Guinea counterpart personnel in the course of the study.

VIII. OTHERS

JICA and the Ministry shall consult with each other on any matter that may arise from or in connection with the Study.

The Scope of Work is made both in English and French. In case of any discrepancies arising in translation, the English version shall prevail.

~~★~~

APPENDIX

TENTATIVE SCHEDULE

Months	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
The Study in Japan	□						□	□							□	□			□	□
The Study in Guinea		■	■	■	■	■					■	■	■	■	■			■		
Reports	△ Ic/R							△ It/R								△ Df/R				△ F/R
Phase	← Phase 1 →									← Phase 2 →										

II-12

(注) Ic/R : Inception Report
It/R : Interim Report
Df/R : Draft Final Report
F/R : Final Report

[Handwritten signature]

[Handwritten mark]

Procès-verbal des discussions
concernant la convention d'étendue des travaux
pour l'étude du plan de développement de la pêche artisanale
en République de Guinée

En réponse à la requête du gouvernement de la République de Guinée, la mission d'étude préparatoire (ci-après désignée par « la Mission »), organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée par « la JICA ») et conduite par M. NISHIMAKI Ryuzo, a visité la Guinée du 29 août au 26 septembre 1999 dans le but de se concerter et de mettre au point un accord sur l'étendue des travaux pour l'étude du plan de développement de la pêche artisanale en République de Guinée (ci-après désignée par « l'Etude »).

La Mission et les autorités guinéennes concernées ont eu une série de discussions et échangé des vues sur la convention d'étendue des travaux (ci-après désignée par « la Convention ») pour l'Etude. Suite à ces discussions, les deux parties ont convenu et signé la Convention le 09 septembre 1999.

Les deux parties ont confirmé les points mentionnés dans le document annexé comme les résultats des discussions.

A Conakry, le 09 septembre 1999



M. Mohamed Lamine KABA
Directeur National Adjoint
de la Coopération
Ministère du Plan et de la Coopération
République de Guinée



M. NISHIMAKI Ryuzo
Chef de la mission d'étude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale
Japon

M. Ibrahima Sory TOURE
Chef de Cabinet
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
République de Guinée

Document annexé

Les résultats des discussions sont récapitulés ci-dessous :

1. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (ci-après désigné par « le Ministère ») a désigné une équipe de projet comme personnel de la contrepartie pour l'Etude.
(Voir la liste des membres de l'équipe de projet joint en appendice-1.)
2. La Mission a expliqué aux autorités guinéennes concernées que l'Etude sera exécutée dans le cadre du programme de l'étude de développement conformément au système de la coopération technique du gouvernement japonais.
3. Concernant les zones de l'Etude, les deux parties ont convenu les points suivants :
 - a) L'équipe d'étude japonaise conduira les études sur le terrain pour formuler le plan directeur dans les principaux villages de pêcheurs des zones suivantes :
 - Zones côtières : préfectures de Boké, de Boffa, de Dubréka, de Conakry et de Forécariah ;
 - Zones intérieures : préfectures de Kankan, de Siguiri, de Kouroussa, de Mandiana, de Kissidougou, de Nzérékoré, de Macenta et de Guekédou.
(Voir la carte d'emplacement jointe en appendice-2.)
 - b) Les villages modèles doivent être sélectionnés en tenant compte de la priorité donnée par le Ministère et des limites budgétaires et du calendrier de l'Etude. L'étude de faisabilité sera conduite par l'équipe d'étude japonaise en collaboration avec l'équipe de projet pour six (06) projets de villages modèles.
4. Le Ministère a demandé que l'équipe d'étude japonaise tienne un séminaire sur les résultats de l'Etude au moment de la présentation du projet du rapport final.

La Mission s'est engagée à transmettre cette demande au gouvernement du Japon.
5. Le Ministère s'est engagé à désigner le personnel de la contrepartie dans les domaines mentionnés ci-dessous et à prendre les mesures budgétaires nécessaires à leur égard pour l'exécution de l'Etude :
 - a) Commercialisation et distribution des poissons (des pêches côtière et continentale)
 - b) Socio-économie (des pêches côtière et continentale)
 - c) Transformation des poissons (des pêches côtière et continentale)
 - d) Infrastructures (des pêches côtière et continentale)
 - e) Environnement (des pêches côtière et continentale)
6. La Mission a expliqué que le budget de l'Etude, excepté le budget de contrepartie mis en place par la partie guinéenne, sera pris en charge par la partie japonaise.
7. Le Ministère a expliqué que l'horizon du plan directeur est l'an 2010 et que le plan directeur s'intégrera au plan de développement socio-économique « Guinée, vision 2010 ».

8. Le Ministère a demandé que le matériel nécessaire à l'Etude, détaillé ci-dessous, soit fourni par la JICA :

- a) Véhicules à quatre roues motrices
- b) Ordinateurs personnels avec l'équipement nécessaire
- c) Photocopieuses
- d) Appareils de téléphone et de fax
- e) Groupes électrogènes portatifs
- f) Motos
- g) Autres équipements nécessaires.

La Mission s'est engagée à transmettre cette demande au gouvernement du Japon.

9. Le Ministère a demandé que le personnel de la contrepartie soit reçu pour une formation d'un mois au Japon.

La Mission s'est engagée à transmettre cette demande au gouvernement du Japon.

10. Le Ministère a convenu à fournir à l'équipe d'étude japonaise des bureaux appropriés, ainsi que des attestations administratives et des cartes professionnelles pour la durée du séjour de l'équipe d'étude japonaise en Guinée.

11. Le Ministère a admis que le rapport final sera ouvert au public.

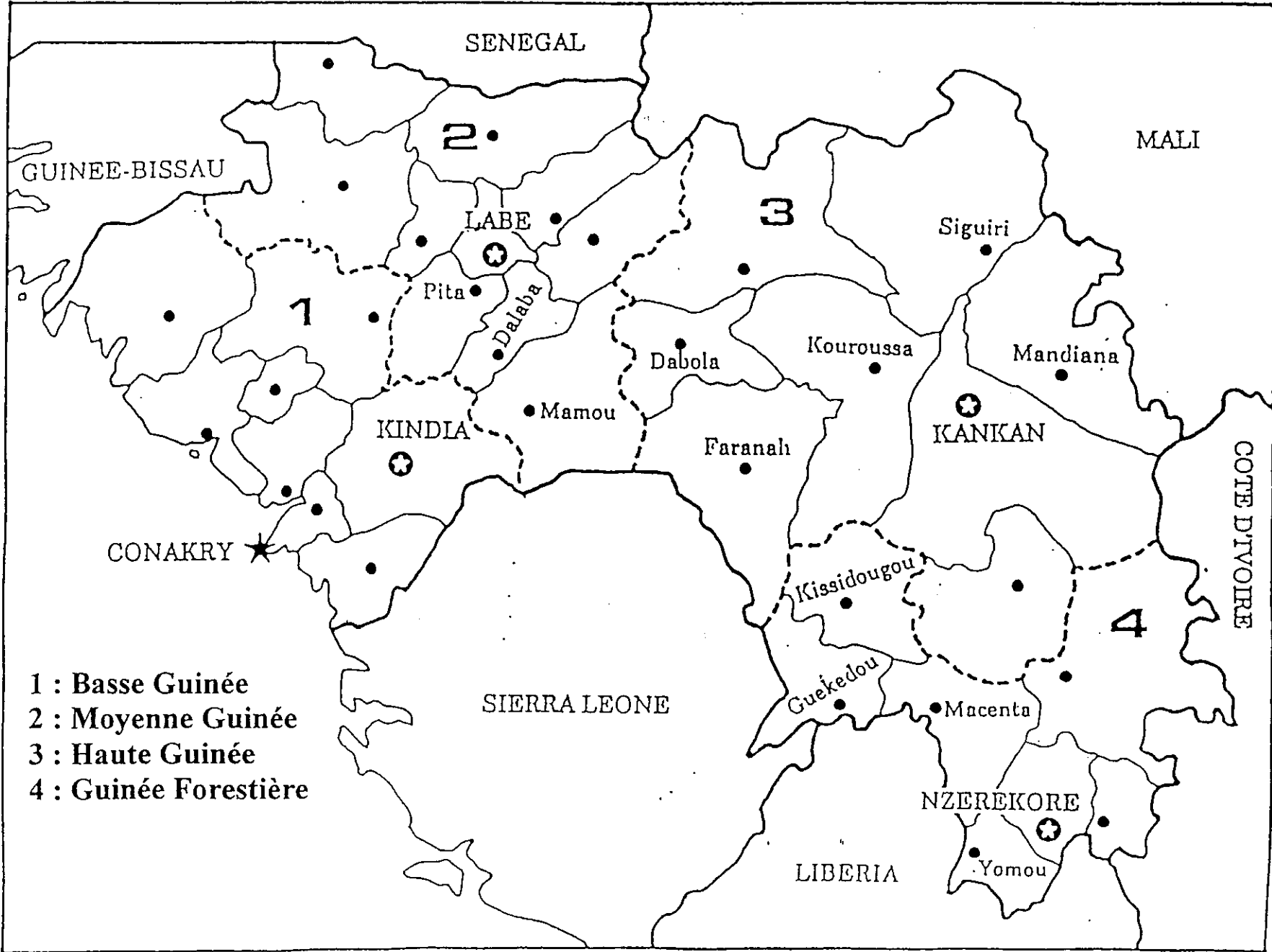
12. Ce Procès-verbal est établi en version anglaise et en version française. Pour toute divergence résultant de la traduction, la version anglaise doit prévaloir.



Appendice-1

Equipe de projet :

M. Thierno Aliou Diallo (Chef de projet)	Chef, Projet d'étude, Bureau Stratégie et Développement, MPA
M. Mamadou Oury Diallo	Socio-économiste, Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura, MPA
M. Soriba Camara	Directeur technique, Centre de Motorisation des Barques de Boussoura, MPA
M. Mody Hady Diallo	Chef, Division de la Pêche Continentale, MPA
M. Amadou Diogo Baldé	Inspecteur des pêches, Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches, MPA
M. Ibrahima Bangoura	Chef, Service technique, Base de pêche artisanale de Kamsar, MPA



- 1 : Basse Guinée
- 2 : Moyenne Guinée
- 3 : Haute Guinée
- 4 : Guinée Forestière

III-5

89

*

Liste des interlocuteurs :

Partie guinéenne :

Ministère du Plan et de la Coopération (MPC) :

- | | |
|------------------------|---|
| M. Mohamed Lamine Kaba | Directeur national adjoint de la coopération |
| M. Abou Sylla | Chef de la Section Asie et Moyen-Orient,
Direction nationale de la coopération |
| M. Aliou Diallo | Chargé d'études à la Section Asie et Moyen-Orient,
Direction nationale de la coopération |

Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) :

- | | |
|-------------------------|---|
| M. Ibrahima Sory Touré | Chef de cabinet |
| M. Dieng Alkary | Conseiller technique |
| Mme. Aissatou Sakho | Conseiller juridique |
| M. Mamadi Keïta | Directeur national de la pêche maritime |
| M. Amadou Camara | Chef, Service technique du projet Boulbinet |
| M. Thierno Aliou Diallo | Chef de projet, Equipe de projet MPA |
| M. Mamadou Oury Diallo | Equipe de projet MPA |
| M. Soriba Camara | Equipe de projet MPA |
| M. Mody Hady Diallo | Equipe de projet MPA |
| M. Amadou Diogo Baldé | Equipe de projet MPA |
| M. Ibrahima Bangoura | Equipe de projet MPA |
| M. Tsumori Katuhei | Conseiller, Expert JICA |

Partie japonaise :

- | | |
|---------------------|---|
| M. Nishimaki Ryuzo | Chef de mission, Mission d'étude préparatoire, JICA |
| M. Ikeda Toru | Mission d'étude préparatoire JICA |
| M. Katori Yoshikazu | Mission d'étude préparatoire JICA |
| M. Kume Tsuneo | Mission d'étude préparatoire JICA |
| M. Yokoyama Jun | Mission d'étude préparatoire JICA |
| M. Morita Toshiyuki | Mission d'étude préparatoire JICA |

MINUTES OF THE MEETING
OF
THE SCOPE OF WORK
FOR
THE STUDY ON THE SMALL-SCALE FISHERY DEVELOPMENT PLAN
IN
THE REPUBLIC OF GUINEA

In response to the request of the Government of Guinea, the preparatory study team (hereinafter referred to as "the Japanese preparatory team"), organized by the Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA") and headed by Mr. Ryuzo NISHIMAKI, visited Guinea from August 29 to September 26, 1999 for the purpose of discussing and confirming the Scope of Work for the Study on the Small-Scale Fishery Development Plan in the Republic of Guinea (hereinafter referred to as "the Study").

The Team and officials concerned of the Government of Guinea had a series of discussions and exchanged views on the Scope of Work (hereinafter referred to as "the S/W") for the Study. Consequently, both sides agreed on the S/W on September 9, 1999.

Both sides confirmed that the matters mentioned in the attached ANNEX are the result of the discussions.

CONAKRY, September 9, 1999

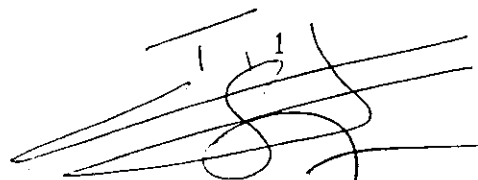


Mr. Mohamed Lamine KABA
Vice Director of Cooperation
Ministry of Plan and Cooperation
REPUBLIC OF GUINEA



Mr. Ryuzo NISHIMAKI
Team Leader
Preparatory Study Team
Japan International Cooperation Agency
JAPAN

Mr. Ibrahima Sory TOURE
Chief of Cabinet
Ministry of Fisheries and Aquaculture
REPUBLIC OF GUINEA



ANNEX

The summarized results of the meetings are as follows.

1. The Ministry of Fisheries and Aquaculture (hereinafter referred to as the "Ministry") appointed the Project team as counterpart personnel for the Study. (See members list of Project team attached as APPENDIX-1)
2. The Japanese preparatory team explained the Ministry that the study will be carried out within the framework of the Development Survey Program under the technical cooperation scheme of the Government of Japan.
3. Regarding the Study Areas, both sides agreed on the following items:
 - a) The Japanese study team will carry out field surveys to formulate the master plan in major fishing villages of the following zones;
 - coastal zone; prefectures of Boke, Boffa, Dubreka, Conakry and Forecariah
 - inland zone; prefectures of Kankan, Kouroussa, Siguiri, Mandiana, Kissidougou, Nzerekore, Macenta and Guekedou(See location map attached as APPENDIX-2)
 - b) The model villages should be selected considering the priority of the request of the Ministry, and the limits of the budget and time schedule of the study. Feasibility Study will be conducted by the Japanese study team in collaboration with the Project team in 6 projects of model villages.
4. The Ministry requested that the Japanese study team would hold a seminar based on the results of the Study at the time of the presentation of the Draft Final Report.

The Team promised to convey this request to the Government of Japan.
5. The Ministry promised to assign counterpart personnel in the following areas and to take necessary measures to prepare the budget for them for conducting the Study:
 - a) Fishery marketing and distribution (coastal and inland fishery)
 - b) Socio-economy (coastal and inland fishery)
 - c) Fish processing (coastal and inland fishery)
 - d) infrastructure (coastal and inland fishery)
 - e) Environment (coastal and inland fishery)
6. The Japanese preparatory team explained that the budget for the study, except for Guinean counterpart's budget, would be prepared by Japanese side.

7. The Ministry explained that the target year of the Master Plan was 2010. This Master Plan will be integrated into the socio-economic development plan "Guinee, Vision 2010".
8. The Ministry requested the following necessary equipments for the Study, to be provided by JICA:
 - a) Four-wheel drive vehicles
 - b) Personal computers with necessary equipments
 - c) Photocopy machines
 - d) Telephones and Facsimile
 - e) Portable generators
 - f) Motorcycles
 - g) other necessary equipments

The Japanese preparatory team promised to convey this request to the Government of Japan.

9. The Ministry requested the counterpart personnel to be trained in Japan for a month.
The Japanese preparatory team promised to convey this request to the Government of Japan.
10. The Ministry agreed to provide the Japanese study team with suitable office space as well as credentials and identification cards during their stay in Guinea.
11. The Ministry agreed that the Final Report would be open to the public.
12. The Minutes of Meeting is made in the English and French languages. In case of any divergence of interpretation, the English text shall prevail.